La Presse

Le plus grand quotidien français d'Amérique

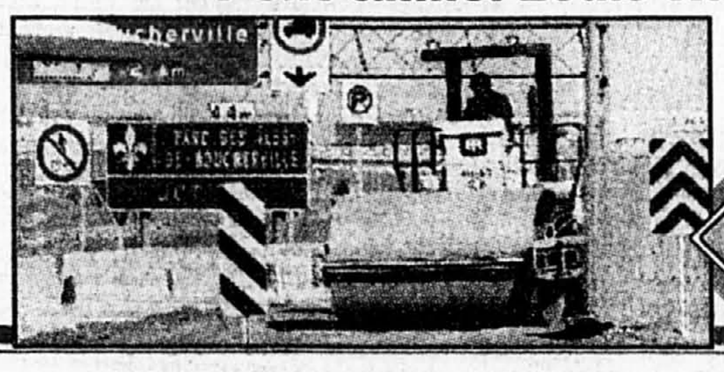
Montréal, ◆
mardi 7 mai 1996
112e année No 195
64 pages, 4 cahiers
ÎLES-DE-LA-MADELEINE 1 $
FLORIDE 1,60 $ U.S.
60¢ TAXES EN SUS

GREICHE & SCAFF
OPTOMÉTRISTES
336-4444



Mes Grands Prix

Jacques Villeneuve
«L'expérience du GP de San Marino nous sera utile en cours de route»
page S3



Pont-tunnel Louis-H.-Lafontaine
Croisez-vous les doigts!
page A6

6

2

page S4

Québec absout Chrétien



PHOTO REUTER

Ottawa pourrait ne pas s'occuper de la cause de l'avocat Guy Bertrand si Québec en fait autant, a déclaré hier le premier ministre Chrétien. Une hypothèse immédiatement écartée par Lucien Bouchard, qui entend défendre le droit des Québécois à décider eux-mêmes de leur avenir. MM. Bouchard et Chrétien participaient hier à Montréal aux cérémonies d'inauguration du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, un organisme des Nations unies. À lire en page B 1

Bégin décrète l'arrêt des procédures contre le premier ministre, accusé de voies de fait

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard est venu au secours de Jean Chrétien, hier, alors qu'il venait d'être accusé de voies de fait simples à l'endroit du manifestant Bill Clennet.

Le procureur général du Québec, Paul Bégin, a décrété l'arrêt immédiat des procédures intentées contre le premier ministre fédéral, à la suite de son accrochage avec M. Clennett, de Hull, le 15 février.

Militant de longue date dans les groupes sociaux, M. Clennett avait décidé de ne pas déposer de plainte contre M. Chrétien, qui, lors d'une manifestation, l'avait empoigné par le cou et poussé par terre. Mais un résidant du Nouveau-Brunswick, M. Kenneth Russell, avait déposé une plainte privée contre le premier ministre.

M. Chrétien avait été, hier en début d'après-midi, cité à comparaître le 6 juin par le juge Pierre Chevalier, de la Cour du Québec à Hull. De telles « voies de fait » sont passibles d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement.

Se contentant de lire une déclaration, le ministre Bégin a rappelé que le ministère public n'avait jamais appuyé la plainte privée, logée par une autre personne que la victime, a-t-il insisté.

Informé de ce qu'un juge de Hull, à la suite d'une pré-enquête, avait accepté la plainte et émis une sommation à comparaître au premier ministre fédéral, le ministre Bégin a pris contact avec le substitut en chef du district de Hull, Me Georges Benoit. Ce dernier a indiqué qu'aucun fait nouveau ne venait appuyer la plainte et a recommandé l'arrêt des procédures. « Je suis en accord avec cette recommandation et par conséquent j'ai demandé l'arrêt des procédures », de dire le ministre Bégin.

La procédure est « plutôt exceptionnelle », « stoppe tout » et enlève même la cause au juge, explique le directeur des Affaires criminelles au ministère de la Justice, Me Paul Monty.

Voir **QUÉBEC** *en A 2*

Plainte contre un juge pressé d'en finir avec une cause embarrassante

YVES BOISVERT

Une femme de l'Ouest de l'île vient d'envoyer une plainte au Conseil canadien de la magistrature contre le juge Jean Crépeau, de la Cour supérieure, qui a rendu jugement dans une affaire de garde d'enfant sans même l'entendre, apparemment à cause de ses « préjugés » sur son orientation sexuelle.

C'est qu'Hélène (prénom fictif) est lesbienne. Elle a vécu plusieurs années avec une femme. Cette dernière est la mère de Sarah, une fillette de cinq ans. Quand les deux femmes se sont séparées, Hélène a voulu continuer à voir Sarah. La mère s'y est opposée.

Le 15 décembre 1995, Hélène se présente avec son avocate au palais de justice de Saint-Jérôme pour présenter sa requête de garde d'enfant. Comme premier contact avec la justice, disons qu'Hélène aurait espéré mieux.

Le juge Crépeau est sur le banc. La liste des causes est imposante, et il ne paraît pas d'humeur à perdre son temps. Il donne dix minutes à chaque avocat. Voyant la nature peu banale de la cause, le juge de-

Voir **PLAINTE** *en A 2*

Affaire Barnabé: 10 policiers cités devant leur comité de déontologie

YANN PINEAU

Le Comité à la déontologie policière du Québec envoie aujourd'hui à 10 policiers de la CUM une citation à comparaître relativement à leurs agissements dans l'affaire Barnabé.

Le chauffeur de taxi Richard Barnabé avait été arrêté le 14 décembre 1993 par des policiers du poste 44 de la police de la CUM. Il était sorti du poste dans le coma, une heure après son arrestation. Il est mort jeudi dernier après avoir passé plus de 28 mois dans un état neurovégétatif.

Selon le greffier du Comité, Me Yves Renaud, les policiers font face à neuf chefs d'accusation différents. Me Renaud refuse toutefois de révéler la nature des chefs d'accusation ou l'identité des policiers.

« Je préfère que ces policiers apprennent la nouvelle par courrier plutôt que dans les journaux, dit-il. Les citations partent demain (aujourd'hui), par courrier certifié, vers les postes où travaillaient les

Voir **AFFAIRE** *en A 2*

■ **Les portes de l'église étaient grandes ouvertes pour Richard Barnabé. Nos informations en page A 5**

Montréal a-t-elle encore les moyens de s'offrir tant de lieux de culte ?



PHOTO PIERRE McCANN, *La Presse*

C'est à toutes volées que les cloches de Montréal ont annoncé hier le début officiel d'un synode sur l'avenir de l'Église locale. Jean-Guy Neault et Roger Vaillancourt ont fait tinter les cloches à force de bras, à l'église Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, rue Saint-Hubert.

ANDRÉ PÉPIN

Les édifices religieux de Montréal sont menacés. Plusieurs sont déjà tombés sous le pic des démolisseurs au cours des trente dernières années, d'autres résistent grâce à l'acharnement de citoyens engagés dans la conservation du patrimoine.

Les cloches de la « ville aux cent clochers » ont bruyamment annoncé hier, à 15 h, le début d'une consultation publique visant une révision complète de la mission de l'Église catholique de Montréal, sous la présidence du cardinal Jean-Claude Turcotte. Déjà, quelque 35 000 catholiques du grand diocèce ont répondu à un questionnaire sur l'avenir de leur Église locale.

Depuis 1970, Montréal a été le théâtre de plusieurs démolitions d'églises: Sainte-Anne, Sainte-Catherine d'Alexandrie, Saint-Georges, Saint-Henri. En 1972, le gouvernement du Québec, pour enrayer ce mouvement, a dû adopter la Loi sur les Biens culturels.

Montréal a-t-elle encore les moyens de s'offrir des centaines de lieux de culte ? C'est la première question posée par l'Université de Montréal, à l'ouverture officielle de la Commission consultative

Voir **MONTRÉAL** *en A 2*

INDEX

Annonces classées		- affaires	C2	Bandes dessinées	C18	Monde	A19-A20 et B4
- Index	C13	Arts et spectacles		Bridge	C16	Mots croisés	C17
- Immobilier	C13 à C15		B5 à B8	Décès	C18-C19	Mot mystère	C18
- marchandises	C15	- Télévision	B6	Économie	C1 à C12	Observateur	C13
- emplois	C15-C16	- Louise Cousineau	B6	Horoscope	C14	Opinions	B3
- automobile	C16 à C18	- Spectacles	B8	Loteries	A2 et A7	Politique	A15-A16 et B1

Tabloïd Sports	
- Réjean Tremblay	S5

ÉDITORIAL
Rien à fêter
- Agnès Gruda
page B2

MÉTÉO
Ensoleillé
Max. 18, min. 6
Cahier Sports, page 16

EXCLUSIF: ALLEZ ENCOURAGER JACQUES VILLENEUVE AU GRAND PRIX DE HONGRIE
LES 9-10 ET 11 AOÛT. DÉPART LE 4 AOÛT - 9 NUITS
LE FORFAIT GRAND PRIX COMPREND:
Vol aller-retour sur les ailes de SWISSAIR. • 9 nuits d'hébergement au BUDAPEST IBIS HÔTEL complètement rénové. • Déjeuner buffet compris.
BILLETS POUR LE GRAND PRIX, Section tribune silver 2 pour les 3 jours.
Navette gratuite entre l'hôtel et le Grand Prix.
ACCOMPAGNÉ PAR MICHEL BARRETTE !
PLACES LIMITÉES ! 2,064$ SEULEMENT TAXES INCLUSES
Voyages Mondial Beliveau International
TMR Tours Mondial Royal
Détenteur d'un permis du Québec
FINANCEMENT DISPONIBLE SUR PLACE
TOUS NOS PRIX SONT PAR PERSONNE OCC. DOUBLE. DÉPARTS GARANTIS. TRANSFERT 10$ EN SUS
MONTRÉAL BOUL. ST-LAURENT 842-8838
MONTRÉAL BEAUBIEN E. 252-7093
LAVAL BOUL. LABELLE 963-3344
LAVAL BOUL. CONCORDE E. 967-1133
ST-EUSTACHE 974-3399
STE-THÉRÈSE 430-5025
BOUCHERVILLE 449-3689
ST-LAMBERT 465-6424
TERREBONNE 961-9888
REPENTIGNY 581-1656
LONGUEUIL 677-2231
BROSSARD 443-6661
BELOEIL 464-5534
VALLEYFIELD 377-2511
LA TUQUE 523-5657
SHERBROOKE 348-0588
ROUYN-NORANDA 762-6255
OUVERTURE BIENTÔT À: GRANBY • ST-HYACINTHE • AHUNTSIC • VIMONT • MTL-CENTRE VILLE GATINEAU • STE-FOY • CHARLESBOURG • QUÉBEC • ST-HUBERT

Suites de la page une

Plainte contre un juge pressé d'en finir avec une cause embarrassante

PLAINTE / *Suite de la page A 1*

mande qui est la mère de l'enfant. L'avocat de la mère répond au juge et signale qu'il veut présenter immédiatement une requête « en irrecevabilité » pour faire rejeter la demande de l'ex-compagne. Après tout, elle n'est pas le père, et l'enfant n'a qu'une mère. N'ayant aucune relation de parenté et aucune relation juridique avec l'enfant, Hélène devrait voir sa requête rejetée sur le champ, selon l'avocat.



Jean Crépeau

Le juge Crépeau paraît d'emblée sensible à la thèse de la mère. Il a déjà vu des cas semblables, dit-il. « La question a déjà été décidée par plusieurs de mes collègues à Montréal, on en a discuté. Quant à moi, je vous dirai tout de suite, je suis préjugé; mais effectivement, je suis entièrement d'accord avec les principes énoncés à la requête en irrecevabilité », dit le juge.

Le juge Crépeau ajoute que si l'avocate d'Hélène pense qu'il y va de l'intérêt de l'enfant d'être partagé « entre deux mères » (la petite appelle Hélène « maman », dit son avocate), elle pourra présenter une preuve psychologique devant un autre juge, à l'étape suivante dans les procédures. Quant à lui, il ne se penche sur l'affaire qu'à titre « intérimaire », c'est-à-dire en attendant une audition sur le fond du dossier. Il doit donc décider des droits de garde et de visite provisoirement.

Étonnamment, cependant, sans même entendre ce que l'avocate d'Hélène a à plaider, le juge Crépeau accepte la requête en irrecevabilité de la mère. Il vient par ce fait même de mettre fin au processus et Hélène ne peut se présenter devant un autre juge: il n'y a plus d'étape suivante, l'affaire se termine là.

L'avocate d'Hélène a protesté. Elle a tenté d'invoquer l'affaire Vigneault Finès, un jugement de la Cour suprême qui dit que les droits d'accès appartiennent à l'enfant, et non aux parents. Elle dit qu'une personne autre que les parents peut, dans certaines circonstances, avoir la garde.

« Vigneault Finès, ça (...) ressemble un peu à Louis de Funès, ça », blague le juge. « C'est la Cour suprême, ça, monsieur le juge », rétorque l'avocate. « J'ai déjà entendu parler, savez-vous; Louis de Funès, s'il était à la Cour suprême, il a dû la rire aussi. Alors, la requête en irrecevabilité est accordée », tranche le magistrat.

Hélène a porté l'affaire en Cour d'appel. Les juges Christine Tourigny, Morris Fish et Joseph Nuss ont cassé séance tenante la décision du juge Crépeau et retourné le tout en Cour supérieure. Hélène a été impressionnée par son passage en Cour d'appel: « Ça tranchait tellement avec l'attitude du juge Crépeau: on a été écoutées, respectées ».

Mais simplement pour préparer le dossier pour la Cour d'appel et le plaider, il en a coûté 8 159,34 $ à Hélène, taxes comprises. Une fois ce jugement obtenu, l'affaire était à recommencer devant un autre juge de la Cour supérieure.

Cet hiver, le juge Roland Durand a accordé de façon temporaire des droits de visite à Hélène, un week-end sur deux. Pendant deux mois, cependant, elle n'a pas vu l'enfant, à cause de la décision précipitée du juge Crépeau.

Un autre juge doit maintenant trancher de façon définitive à la fin du mois, après une ou deux journées d'audition.

En principe, quand un juge s'estime incapable de trancher une affaire de façon impartiale, il doit se récuser, sortir du dossier. Il est raisonnable de penser que le juge Crépeau n'a pas réalisé immédiatement que son jugement mettait fin aux procédures, concède Hélène. Ses propos laissent croire qu'il ne réalisait pas la portée de son jugement: fin du processus, interdiction de communiquer avec la mère ou Sarah.

Hélène s'interroge donc sur l'attitude du juge Crépeau, qui continue d'entendre une cause tout en se disant préjugé, qui ridiculise une décision de la Cour suprême, et qui n'entend pas les parties avant de prendre une décision dont il paraît ignorer la portée. « L'expérience a ébranlé ma confiance envers le système judiciaire », dit Hélène. Cette confiance fut « partiellement rétablie », dit-elle, depuis le jugement de la Cour d'appel et les décisions de la Cour supérieure cet hiver.

Elle demande au conseil de se pencher sur le cas du juge Crépeau, mais demande aussi un remboursement de ses frais judiciaires.

Québec absout Chrétien

QUÉBEC / *Suite de la page A 1*

En fait, le gouvernement du Québec n'est intervenu de cette façon que dans neuf causes l'an dernier. « Il y a peut-être matière à poursuite mais le procureur général a la discrétion d'arrêter les poursuites pour des motifs qu'il juge valables », dira Me Monty.

Compte tenu des répercussions de la cause, de son aspect médiatisé, le procureur Bégin a lui même annoncé sa décision, mais habituellement c'est le sous-ministre qui prend ce genre de décision.

Élément important, la plainte ne venait pas de la victime, mais d'une tierce personne, expliquera le haut fonctionnaire.

Le ministre Bégin a rappelé qu'informé des faits, le ministère public avait décidé bien avant le dépôt de la plainte privée de ne pas entamer de poursuite après avoir tenu compte de la nature de l'incident, des circonstances particulières de l'infraction et des conséquences pour la personne accusée. L'improbabilité de récidive fut aussi considérée, de même que le fait que le principal intéressé, Bill Clennett, ait reçu une compensation pour les inconvénients causés par sa rencontre avec le premier ministre Chrétien. La décision d'hier est conforme à cette première décision.

Une procédure visant à déjudiciariser ces infractions bénignes existe d'ailleurs — plus de 6 600 cas ont été réglés sans poursuites, comme par exemple des petits vols à l'étalage. Me Monty précise que dans les « dossiers ordinaires », le ministère envoie tout simplement une lettre à l'intimé, l'enjoignant de ne plus jamais faire de tels gestes. Cela ne sera pas fait avec le premier ministre Chrétien. « Je soupçonne que M. Chrétien est très au courant des faits qui ont entouré l'événement », a ironisé le fonctionnaire.

Montréal a-t-elle encore les moyens de s'offrir tant de lieux de culte?

MONTRÉAL / *Suite de la page A 1*

de l'Église de Montréal, le synode, qui tient ses premières audiences au lieu même de la fondation de Montréal, au Musée de Pointe-à-Callière.

Sous l'édifice moderne et prestigieux du Vieux-Montréal, reposent les corps des bâtisseurs de Ville-Marie, dans le premier cimetière de la capitale française d'Amérique. C'est le premier endroit choisi par les responsables diocésains pour tenir des audiences publiques.

Un professeur de l'Université de Montréal, Jean-Claude Marsan, titulaire de la faculté d'aménagement, rappelle que plusieurs édifices religieux ont été sauvés grâce à l'acharnement des groupes: le domaine des Sulpiciens et le couvent des Soeurs grises avaient ainsi été sauvés *in extremis*, il y a 25 ans. Les communautés catholique, juive et protestante ont uni leurs efforts, à l'époque, pour créer la société Pierres Vivantes, visant la sauvergarde des édifices religieux.

Le problème se pose encore avec acuité, souligne M. Marsan, donnant les exemples de Villa-Maria, du couvent des Soeurs du Précieux-Sang dans l'Ouest, et du couvent de Saint-Isidore, dans l'Est.

L'Université de Montréal offre la maîtrise en conservation de l'environnement bâti. Les étudiants de la faculté ont déjà élaboré une vaste recherche sur le patrimoine religieux de Montréal. Bien entendu, comme le souligne le professeur Marsan, il s'agit de recherches subventionnées qui nécessitent l'intervention de l'État. L'université sollicite l'aide de l'Église de Montréal pour mettre sur pied une forme de partenariat peu onéreux.

Affaire Barnabé: 10 policiers cités devant leur comité de déontologie

AFFAIRE / *Suite de la page A 1*

policiers en 1993. Les détails seront rendus publics lundi prochain. »

À la suite de l'affaire Barnabé, le ministre Serge Ménard (à l'époque responsable de la Sécurité publique) avait déposé une plainte devant le Bureau du commissaire à la déontologie policière du Québec, le 14 juillet 1995.

Comme c'est la règle, l'un des cinq enquêteurs du Bureau du commissaire a mené une enquête afin de déterminer s'il y avait lieu d'accepter la plainte du ministre.

C'était le cas. Le Bureau du commissaire a donc fait parvenir des citations au Comité de déontologie le 29 avril dernier. Ce sont des copies de ces citations que les policiers visés recevront très bientôt.

Le Comité, qui est un tribunal administratif, devra fixer la date des audiences dans les plus brefs délais.

« La cause ne sera pas entendue avant le mois de novembre, indique toutefois Me Renaud. Mais je ferais le maximum pour qu'elle soit sur les rôles avant les fêtes. »

Selon le greffier, une audience préparatoire permettra de déterminer le nombre de jours nécessaires aux audiences, le nombre d'avocats, ainsi que leurs objections, s'ils en ont.

Lors des audiences devant le Comité de déontologie, ce sont les avocats du Bureau du commissaire qui font office de procureurs et ce sont eux qui ont le fardeau de la preuve. Les sanctions du Comité peuvent aller du simple avertissement au congédiement pur et simple.

Autopsie

Par ailleurs, les résultats préliminaires de l'autopsie pratiquée samedi sur le corps de Richard Barnabé révèlent que l'homme est mort d'une pneumonie induite par une hémorragie digestive et par une aspiration de sang dans les poumons.

Cette autopsie a été pratiquée par le docteur Alain Marion à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, à la demande de la coroner Térésa Sourour, qui mène une investigation sur les causes et les circonstances de la mort de Richard Barnabé.

Rappelons que six agents du poste 44 de la police de la CUM ont été accusés de voies de fait causant des lésions corporelles dans cette affaire.

L'un des six, Karl Anderson, a été libéré à l'issue de l'enquête préliminaire, faute de preuve. Manon Cadotte a été acquittée. Michel Vadeboncoeur a été condamné à des travaux communautaires; André Lapointe, à 60 jours de prison; Louis Samson et Pierre Bergeron, à 90 jours de prison. Les quatre policiers condamnés ont interjeté appel.

La Presse

Renseignements : 285-7272
Abonnement : 285-6911
Lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30
Rédaction : 285-7070
Promotion : 285-7100
Annonces classées : 285-7111
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Décès, remerciements : 285-6816
Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
Grandes Annonces Détaillants : 285-7202
National, TéléPlus : 285-7306
Carrières et professions, Nominations : 285-7320
Comptabilité Grandes annnonces : 285-6892
Annonces classées : 285-6900

La Presse est publiée par:
La Presse, Ltée,
7,rue Saint-Jacques, Montréal H2Y1K9.
Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés.
«Envois de publication canadienne - Contrat de vente numéro 0531650» Port de retour garanti. (USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

00192 Code du jour **19-2**

Mardi, 7 mai 1996

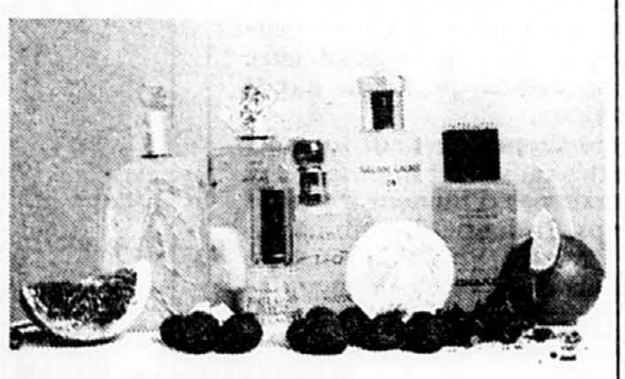
LOTERIES

La quotidienne
à trois chiffres : **2-6-0**
à quatre chiffres : **4-3-9-3**

COLLECTES DE SANG

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants:
■ à Montréal: Centre des donneurs de sang, Centre commercial Maisonneuve, 2991, Sherbrooke Est, (métro Préfontaine), de 9h à 20 h;
■ à Montréal: Tour de la Bourse, Place Victoria, hall d'entrée, 800, Place Victoria, de 10 h à 16 h. Objectif: 175 donneurs;
■ à Saint-Hyacinthe: organisée par le Club Optimiste et P.P. Électrique, au manège militaire, 2155, rue Laframboise, de 14 h 30 à 20 h 30. Objectif: 325 donneurs;
■ à Sainte-Anne-des-Plaines: Club Optimiste avec la collaboration de la Caisse populaire Desjardins, au centre Jean-Guy Cardinal, 157, rue des Cèdres, de 14 h à 20 h. Objectif: 250 donneurs.

DEMAIN DANS LA PRESSE



Des parfums intimistes

■ Dans l'univers de la parfumerie, la discrétion a bien meilleur goût. Les nouveaux mots clés dans le domaine ? Légèreté, fraîcheur et douceur. Contrairement aux années 1980, marquées par des effluves capiteuses du style Poison de Christian Dior ou Opium de Yves Saint-Laurent, les fragrances de l'heure ne s'annoncent plus dix mètres à l'avance. À preuve, les success stories comme cK one de Calvin Klein et Pleasure d'Estée Lauder sont des effluves à la fois subtiles et délicates. À lire demain dans le cahier Mode.

QUESTION DU JOUR

Le service InfoBref Bell

Vous voulez vous faire entendre? Répondez à la question du jour. Pour faire connaître votre opinion, composez le 875-2355; au son de la voix, faites le 220.

Allez-vous être affecté par le méga-chantier du pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine ?

Approuvez-vous l'attribution d'une subvention gouvernementale pour permettre la survie du Cosmodôme de Laval ? À cette question posée hier, le pourcentage des réponses obtenues a été:

Oui: 10%
Non: 90%

Bell — La Presse

Vous voulez vendre...

AUTOS
CAMIONS, JEEPS, FOURGONNETTES
MOTOCYCLETTES
VÉHICULES TOUT TERRAIN
et même le covoiturage

3 lignes d'annonce 7 jours consécutifs pour 24,99$ (8,33 $ par ligne additionnelle)

N.B. - Vu les conditions particulières de cette offre, aucun changement ne peut être apporté au texte original en cours de publication. On peut, d'autre part, se prévaloir du privilège d'annulation en tout temps à partir de la première parution, mais une telle annulation n'altère en rien la facturation qui s'établira obligatoirement sur 7 jours de publication.

Annonces classées
285-7111
Appels interurbains sans frais : 1 800 361-5013

Annonces classées
La Presse

J100 - 509

Montréal métro

L'EXPRESS DU MATIN

Sébastien Lavoie : autres analyses

■ Ce n'est pas avant deux ou trois jours que la police sera officiellement fixée sur la cause du décès de Sébastien Lavoie, 18 ans, dont le cadavre a été découvert samedi sur une ferme de Saint-Augustin, à Mirabel. L'adolescent était disparu depuis quelques semaines à Laval. L'agent Mathias Tellier, des affaires publiques de la Sûreté du Québec, a déclaré qu'il n'y avait aucune trace de violence sur le corps et qu'il fallait que les spécialistes poursuivent leurs analyses pour déterminer la cause exacte du décès.

Réseau démantelé sur la Rive-Sud

■ Un couple de Saint-Jean-sur-Richelieu, Yves Charest (57 ans) et son épouse Nicole Lévesque-Charest (54 ans), ainsi que Paul Miller (32 ans), originaire de Mississauga, Ginette Beaudreault (35 ans), de Montréal, et Denis Lussier (43 ans), de Saint-Hilaire, ont comparu hier au palais de justice de Saint-Jean relativement à la saisie de stupéfiants effectuée dans la nuit de vendredi à samedi par la GRC, de concert avec les policiers municipaux du Haut-Richelieu. Les policiers ont mis la main sur sept kilos de haschisch et environ deux kilos de cocaïne, le tout estimé à quelque 250 000 dollars.

Un accusé s'évade au palais de Justice

■ Un détenu de 38 ans, Camille Lévesque, a réussi à fausser compagnie à ses gardiens hier matin au palais de justice de Montréal, quelques heures avant de comparaître pour répondre à des accusations de vol à l'étalage et de bris de condition. Selon le sergent Robert Richard, du poste 33, il aurait réussi à prendre la clé des champs en se dissimulant sous le fourgon cellulaire dans lequel il venait d'être transporté au palais en compagnie d'une quinzaine d'autres détenus. L'homme, qui ne serait pas armé, est considéré comme dangereux.



Camille Lévesque



PHOTO ROBERT SKINNER , *La Presse*

Ces adolescents de la Polyvalente de Saint-Jérôme, malgré les contrecoups des derniers jours, gardent bon espoir de mettre bientôt le cap sur le Sud. Ils ont préparé du bois d'allumage pour se payer ce voyage.

Un voyage de rêve vire au cauchemar

L'agent de voyages disparaît ; où sont les 32 000 $ des 60 élèves ?

MARC THIBODEAU

Ce qui devait être une aventure de rêve pour une soixantaine d'adolescents de la Polyvalente de Saint-Jérôme s'est finalement transformé en cauchemar, la semaine dernière, après qu'un agent de voyages montréalais leur eut fait faux bond.

Les jeunes en question, issus du secteur d'insertion sociale de l'école, se consacraient depuis le début de l'année scolaire à la production et à la vente de bois d'allumage en vue de visiter la République Dominicaine. La plupart d'entre eux avaient déjà fait leurs bagages en prévision du grand jour, initialement prévu pour samedi dernier, lorsque la mauvaise nouvelle leur est parvenue.

« Une semaine avant le départ, nous avons envoyé des chèques pour une valeur totale de 32 000 $ à notre agent de voyages, Bertrand Houle, et reçu un papier confirmant que tout était en règle. Les billets devaient m'être livrés jeudi matin, mais ils ne sont jamais arrivés », a expliqué hier Richard Guillemette, l'un des coordonnateurs du projet.

Rendu nerveux par le délai imprévu, M. Guillemette a alors tenté en vain de joindre l'entreprise, une franchise de Go Travel située au 576, rue Sainte-Catherine Est, à Montréal. Mais ni le téléphone, ni le fax ne fonctionnaient. « Et lorsque j'appelais au domicile de M. Houle, je tombais sur un message enregistré disant qu'il n'y avait pas de service à ce numéro », indique le professeur.

M. Guillemette a alors décidé de se rendre à Montréal, où il s'est buté à une porte close avant de découvrir une affiche indiquant que l'agence était « fermée pour saisie ». Il a aussitôt avisé l'Office de la protection du consommateur (OPC), qui a envoyé le jour même un enquêteur sur les lieux et décidé de reprendre en main l'entreprise après avoir pris connaissance de l'état des comptes bancaires.

L'associé de M. Houle, Gérard Queneau, qui a remis le permis d'exploitation de l'agence, fulminait encore hier contre le comportement de son collègue, qui demeure introuvable depuis jeudi.

« Il disparaît en nous laissant dans la merde. C'est encore heureux pour lui qu'il ne soit pas à portée de la main parce que ça se passerait autrement », a lancé M. Queneau, en refusant toutefois de préciser si le disparu avait empoché une part de l'argent destiné aux billets des jeunes avant de prendre la fuite.

M. Guillemette dit pour sa part avoir eu confirmation par l'OPC que d'importantes sommes manquaient aux comptes de l'entreprise. « C'est tout à fait inimaginable de faire vivre une telle chose à ces adolescents. Ils ont tous le moral à zéro depuis que le départ a été annulé », dit-il.

Ce n'est cependant que partie remise puisque, comme l'expliquait hier un porte-parole de l'OPC, les sommes engagées par les jeunes sont entièrement remboursables en vertu des dispositions de la Loi sur les agents de voyages. Un fiduciaire a d'ailleurs été nommé par l'organisation afin de veiller à ce que chaque client floué reçoive compensation.

La présidente de la maison-mère de Go Travel, Dorothée Hoffman, multipliait pour sa part les efforts hier afin de trouver un forfait correspondant à ce qu'avait promis M. Houle avant de disparaître. « C'est une situation tout à fait déplorable. Je n'ai jamais vu cela en 25 ans de carrière », a-t-elle noté, en précisant que sa compagnie cherchait à aider les adolescents même si elle n'a aucune responsabilité légale envers la franchise.

M. Guillemette estime cependant qu'aucune des propositions à ce jour n'offre l'équivalent de ce que le « disparu » leur avait fait miroiter. « Les jeunes ont travaillé comme des forcenés toute l'année... Il n'est pas question de leur offrir un rêve à rabais », conclut-il.

De belles petites gâteries pour maman



Spécialement choisies avec amour au rayon **Maison & Campagne**: huiles et vinaigres gastronomiques, fleurs séchées, chandelles et pot-pourri, sans oublier les traditionnelles collections *Crabtree & Evelyn, Fruits & Passion et Aromatiques*. C'est du joli! Profitez de notre service **d'emballage cadeau personnalisé** pour la **fête des mères**. Réglez vos achats avec votre carte **MasterCard** de la **Banque Nationale** et obtenez **10% de rabais**!

Maison & Campagne

AILES
LES AILES DE LA MODE

MAIL CHAMPLAIN, BROSSARD • 672-4537

Montréal métro

Trafic de drogue : le gang de Daniel Serero sur la sellette

ANDRÉ CÉDILOT

Branchés directement sur les plus gros fournisseurs d'Amérique du Sud et du Moyen-Orient, les trafiquants de Montréal puisent à toutes les sources afin d'approvisionner en cocaïne et haschisch les principales organisations criminelles du Canada.

En peu de mots, c'est ce qu'a rappelé, hier, le lieutenant-détective Kevin McGarr, lors du début de l'enquête sur cautionnement de 11 individus arrêtés à la mi-avril, à la suite d'une vaste enquête qui a mené les policiers de la GRC et de la CUM sur cinq continents.

Derrière une cloison vitrée, menottes aux poignets, Gabriele Casale, 26 ans, Steve Cunha, 26 ans, Lee Gilbert, 37 ans, Roderick Januska, 31 ans, Patrick Lee, 53 ans, Wallace Lee, 39 ans, Salvatore Panetta, 41 ans, Perri Perlini, 37 ans, Daniel Serero, 37 ans, ainsi que les frères Alain et Gérard Levy, 40 et 36 ans, ont écouté l'officier résumer les péripéties de cette enquête qui a duré pres de 28 mois.

S'inspirant de documents remis aux neuf avocats de la défense, le lieutenant McGarr, de la CUM, a décrit au juge Jean-Pierre Bonin, de la Cour du Québec, le rôle de chacun des prévenus, les liens qu'ils entretenaient et les actes qui leur sont reprochés.

À la demande de Me Gilles Doré, qui représente Roderick Januska, le juge Bonin a interdit aux médias de relater le détail de la dizaine de projets d'importation de cocaïne et de haschisch dans lesquels aurait trempé l'un ou l'autre des prévenus, depuis le printemps 1994.

Il ressort des actes d'accusations que Daniel Serero est le leader incontesté de ce gang montréalais qui opérait à l'échelle internationale. Avec en arrière-scène, nul autre qu'Adrien Dubois, de la célèbre famille de Saint-Henri. Dubois, qui vit à Saint-Adèle, n'est toutefois pas inculpé.

Le nom de Jacques Deschênes, l'un des membres du « comité de direction » du groupe Dark Circle, impliqué dans la guerre entre les Rock Machine et les Hells Angels pour le contrôle du commerce de la drogue dans la région de Montréal, revient également très souvent devant le tribunal.

Si les policiers ont pris Serero pour cible il y a deux ans, c'est qu'ils le soupçonnaient de vouloir prendre la relève du chef du Gang de l'ouest, Allan Ross, et de son bras droit Allan Strong, emprisonné aux États-Unis pour avoir importé des quantités industrielles de cocaïne et de haschisch.

Des 34 personnes arrêtées, trois ont jusqu'à maintenant obtenu leur mise en liberté. Il s'agit de Frank Albanese, de Saint-Léonard, ainsi que des Ontariens Mario Donato et Camillo Moro, bagagistes à l'aéroport Lester B. Pearson, à Toronto, tous impliqués dans des affaires de trafic de cocaïne.

Outre les procédures qui se poursuivent aujourd'hui contre le gang de Daniel Serero, deux autres enquêtes sur cautionnement sont prévues pour jeudi (groupe Ernesto Baretto Morales) et lundi prochain (groupe Frank Cotroni).



PHOTO ROBERT NADON, *La Presse*

Selon la police, Daniel Serero, 37 ans, de Westmount, voulait combler le vide laissé par l'arrestation aux États-Unis du chef du Gang de l'ouest, Allan Ross.

Huit limiers aux trousses de l'assassin du policier Lalonde

MARCEL LAROCHE

Une équipe de choc composée de huit spécialistes des homicides et des vols qualifiés de la police de la CUM vient d'être formée pour tenter d'élucider l'assassinat du policier André Lalonde.

Ce groupe d'enquêteurs chevronnés a pour unique tâche depuis hier d'analyser et de scruter à la loupe toutes les informations se rapportant au meurtre de l'agent de police.

Le policier Lalonde, qui était sur le point de prendre sa retraite après 29 ans de service, a été tué de trois projectiles d'arme à feu de gros calibre tirés par un automobiliste qu'il venait d'intercepter à Senneville pour un silencieux défectueux.

Bien que l'assassin du policier Lalonde soit toujours au large, les enquêteurs ont pu recueillir jusqu'à ce jour de précieux renseignements fournis par plusieurs témoins.

En annonçant hier à *La Presse* la création d'une équipe de choc pour travailler spécifiquement sur le dossier du policier assassiné, le lieutenant-détective Claude Lachapelle, responsable des homicides au SPCUM, a indiqué qu'il s'agissait d'une procédure usuelle et normale.

La police y a recours dans toute enquête pour crime majeur.

C'est pas parce qu'on est prudent que c'est plate.

Au contraire. À vélo, quand on a du front tout le tour de la tête, on ne peut pas avoir le sourire fendu jusqu'aux oreilles. Plus on prend des risques, moins c'est drôle pour tout le monde. Cette année, ne gâchons pas le plaisir du vélo !



Le Tour de l'Île de Montréal

CKOI 96,9 FM CFGL 105,7 fm

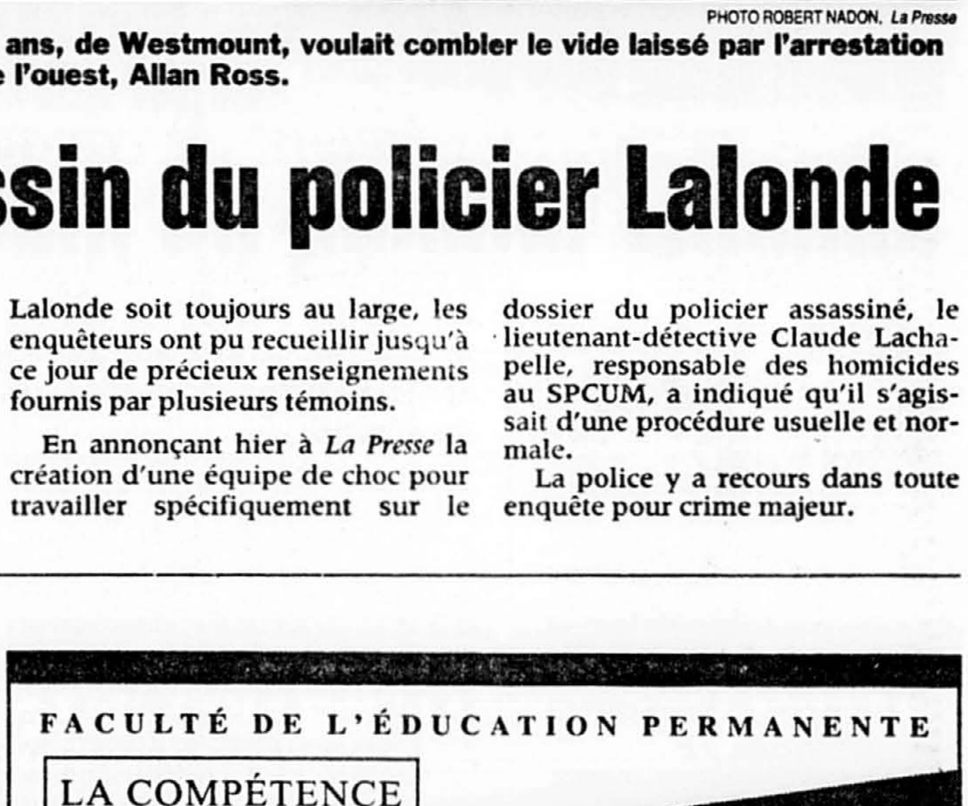
La Presse

SÉCURITÉ À VÉLO

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

LA COMPÉTENCE RECONNUE

Université de Montréal



30 CERTIFICATS OFFERTS LE SOIR

- Pour percer dans le domaine de votre choix.
- Une formation reconnue par les employeurs.
- Un diplôme qui consolide votre avenir !

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

Maintien à domicile NOUVEAU • Santé communautaire • Gérontologie • Santé mentale : fondements et pratiques d'intervention • Gestion des services de santé I et II • Inhalothérapie • Santé et sécurité du travail I et II • Études individualisées • Intervention en milieu multiethnique.

INTERVENTION, GESTION ET JUSTICE

Intervention auprès des jeunes • Toxicomanies : prévention et réadaptation • Violence et société NOUVEAU • Gestion appliquée à la police et à la sécurité NOUVEAU • Criminologie • Droit • Relations industrielles.

Ces programmes sont non contingentés. La plupart peuvent être offerts hors campus, dans votre milieu.
Trois certificats vous conduisent à un baccalauréat. Ce grade peut comprendre un certificat d'une autre université.

Brochures disponibles.
Demandez les brochures sur les 30 programmes offerts, sur la formation à distance et les cours de langue française et anglaise.

DATE LIMITE D'ADMISSION LE 1er JUIN 1996

Conseils en formation
(sur rendez-vous, sans frais)
343-6982

RENSEIGNEMENTS
Faculté de l'éducation permanente
Pavillon 3744, rue Jean-Brillant
3e étage
Métro Côte-des-Neiges

(514) 343-6090 1 800 363-8876

Des portes grandes ouvertes pour Richard Barnabé...

Les funérailles du chauffeur de taxi se sont déroulées dans l'église où il avait cherché de l'aide la nuit du drame

YANN PINEAU

« Richard, tu es déjà venu ici et les portes étaient fermées. Aujourd'hui, on te retrouve au même endroit et les portes sont ouvertes. »

Hier matin, en accueillant par ces mots le cercueil de Richard Barnabé dans son église des Saints-Martyrs-Canadiens, le père André Gazaille a tout de suite fait référence à la tragique nuit du 14 décembre 1993.

« Cette nuit-là, Richard est venu ici pour rencontrer quelqu'un, a dit le père Gazaille. Peut-être moi, peut-être Dieu, je ne sais pas. »

Après avoir brisé une vitre de l'église, Richard Barnabé était arrêté par des policiers. Amené au poste 44 de la police de la CUM, le chauffeur de taxi en ressortira moins d'une heure après sur une civière, dans le coma. Il est décédé jeudi dernier, après avoir passé plus de 28 mois dans un état neurovégétatif.

Hier, plus de 300 personnes étaient réunies dans l'église de la rue Parthenais, dans le nord de Montréal. Outre la famille et les amis de Richard Barnabé, on a noté la présence du criminologue Jean-Claude Bernheim, venu « par solidarité ».

L'inspecteur-chef Robert Montanaro, commandant de la section des affaires publiques de la police de la CUM, le lieutenant Normand Couillard, de la même section, et Champlain Barrette, aumônier de la police, étaient également présents.

« Je suis ici à titre privé, comme policier et comme collègue, a expliqué M. Montanaro. Je ne suis pas ici au nom du SPCUM. »

Rappelons que Raymond Barnabé, un frère de Richard, est membre de la police de la CUM. Il a accueilli M. Montanaro à son arrivée à l'église.

« Richard n'était pas le chrétien standard, a déclaré le père Gazaille dans son homélie, mais il vivait les valeurs chrétiennes au quotidien avec les gens qu'il côtoyait. La paix, l'amour et la justice étaient des valeurs importantes pour lui.

« Dans la tourmente du 14 décembre, les policiers n'ont pas été capables de reconnaître la demande d'aide de Richard [...] La violence est venue briser sa vie, mais elle est aussi venue briser la vie de policiers dernièrement. »

Après l'eucharistie, un neveu de Richard Barnabé, Tommy, 8 ans, a lu un touchant message de sympathie devant l'assemblée.

Puis, à la toute fin de la cérémonie, les proches et les amis de M. Barnabé ont été invités à venir prendre l'un des oeillets qui décoraient le cercueil. Une chanson de Jean-Pierre Ferland, l'une des préférées du défunt, a alors résonné dans l'église recueillie, où il venait naguère pour discuter avec le curé qui, parfois, bénissait son taxi.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, *La Presse*

Tommy, 8 ans, un neveu de Richard Barnabé, a lu devant l'assemblée un touchant message de sympathie.

UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE !
À UN PRIX
OBSCÈNE !
SUR NOS
JETTA
EDITION LIMITÉ
Trek® 96
50 EN STOCK
Caractéristiques de votre Jetta Trek
Moteur quatre cylindres de 2 L à injection, 115 ch
Traction
Système de retenue supplémentaire avec deux coussins gonflables avant
Phares antibrouillards avant
Aileron arrière monté sur le coffre
Enjoliveurs de luxe
Feux arrière assombris
Sièges sport recouverts de tissu à motifs
Instrumentation à affichage blanc
Système d'alarme antivol
Verrouillage électrique central
Porte-vélos VW monté sur le toit
Vélo tout-terrain Jetta Trek, série limitée
FINANCEMENT
3.9%
DISPONIBLE
EXCLUSIVEMENT CHEZ:
NORDEST VOLKSWAGEN
10395, boul. Pie-IX
Montréal-Nord
325-3422

Maintenant que l'hiver est enfin terminé vous n'allez pas rester à la maison...
Tarif week-end. Voiture intermédiaire. 89,99 $* 1 000 km gratuits. Demandez le code tarifaire QE.
Chez Avis, nous faisons tout pour vous faire sortir de la maison et vous faire prendre la route pour le week-end. Pour seulement 89,99 $, vous pouvez maintenant louer une voiture intermédiaire pour un week-end. De plus, vous recevrez 1 000 kilomètres gratuits. Vous pouvez prendre livraison de votre voiture le jeudi après 15 heures et la retourner le lundi avant midi. Cette offre est en vigueur jusqu'au 22 juin 1996. N'attendez pas trop longtemps pour en profiter. Après tout, il ne reste que sept mois avant le prochain hiver.
Louez dès aujourd'hui et ajoutez à la beauté de cette offre. En louant pour un minimum de 2 jours, Avis vous donnera deux coupons échangeables contre 2 billets pour un match de la saison 1996 des Expos à Montréal. Sous réserve de disponibilité des coupons. En vigueur uniquement aux comptoirs Avis participants.
Pour de plus amples renseignements ou pour réserver, communiquez avec le comptoir Avis le plus près ou composez le
1 800 321-3652
Montréal
1225, rue Metcalfe
866-7906
505, boul. de Maisonneuve Est
288-9934
Aéroport de Dorval
636-1902
Aéroport de Mirabel
476-3481
Lasalle
9100, boul. Newman
368-2847
St-Hubert
4855, boul. Sir-Wilfrid- Laurier
462-1515
Pointe-Claire
215, boul. Hymus
697-1813
AVIS On y met du coeur.
*Offre en vigueur aux comptoirs montréalais participants. 12 ¢ du kilomètre supplémentaire. Certaines restrictions s'appliquent. © 1996 Aviscar Inc.

125 000 écoliers du Québec et du Canada donnent leur appui à
50 000 écoliers au Sénégal et au Mali...
Et vous?
1 800 ENFANTS
(1 800 363 2687)
FONDATION PAUL GÉRIN-LAJOIE

Les Géants de la Rive-Sud
Une auto à bon taux chez TOYOTA DUVAL
TAUX DE FINANCEMENT à partir de
4,6% 24 mois
5,6% 36 mois
6,6% 48 mois
TAUX DE LOCATION COMPÉTITIF AUSSI DISPONIBLE
TOYOTA DUVAL
1175, rue Ampère, Boucherville
655-2350
(Sortie 92 de l'autoroute 20)
Le coupé sport Mazda MX3 "96"
mazda EMPORTE-MOI
5 vitesses ou automatique
4 ou 6 cylindres
Radio AM-FM avec lecteur de cassettes
Siège arrière rabattable
Cache-bagages
Volant inclinable
Essuie-glace intermittent
Miroir électrique
Choix de disponibilité de 31 véhicules
Financement 4,9% jusqu'à 48 mois
LA VOITURE LA PLUS VENDUE DANS SA CATÉGORIE À UN PRIX INCROYABLE
mazda DUVAL
1540, rue Ampère, Boucherville
449-7929
(À 2 minutes du tunnel L.-H.-Lafontaine sortie 95 de l'autoroute 20)
2368433 - 422
Une offre blindée 229$ par mois*
Golf CL 1996
Location de 2 ans
Le programme Protection blindée comprend :
• l'entretien gratuit (même les vidanges d'huile);
• une garantie pare-chocs à pare-chocs;
• l'assistance routière 24 heures sur 24;
• la valeur de rachat garantie.
*Entre le 1er et le 18 mai 1996, la location d'une Golf CL 1996 à 2 portes modèle G26 avec radio AM-FM stéréo et lecteur de cassettes sera offerte à 229 $ par mois pendant 24 mois, transport compris, avec un acompte de 1 500 $ ou une reprise équivalente, taxes en sus. Valeur de rachat de 9 945 $/40 000 km.
Automobiles B. Duval
400, boul. Roland-Therrien, Longueuil
679-0890 Sans frais : 1 800 824-0586

Pont-tunnel : l'heure de se croiser les doigts

MATHIEU PERREAULT

Au lieu d'accueillir 17 000 véhicules pendant l'heure de pointe comme à l'habitude, le pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine n'en accepte que 9000 à partir d'aujourd'hui à cause des réfections de 25 millions qui dureront tout l'été.

Si les prévisions des stratèges de Transport Québec sont justes, les 8000 automobilistes excédentaires devraient ce matin utiliser les quatre autres ponts à l'ouest ou prendre les navettes spéciales de la STRSM, pour se rendre aux métros Longueuil, Radisson et Honoré-Beaugrand, ou pour gagner les parcs industriels de Longueuil et de Boucherville.

Des travaux préparatoires pendant la nuit de samedi n'ont pas provoqué de désastre, mais l'épreuve de la réalité sera déterminante. Prévoyant que de nombreux téméraires hésiteront à abandonner leurs voitures pour le transport en commun, les fonctionnaires estiment qu'une ou deux semaines seront nécessaires pour que les flots de véhicules se stabilisent.

Les autobus parviennent jusqu'aux abords du tunnel par des voies réservées, pour s'insérer dans la circulation là où elle est déjà réduite de trois à deux voies. La STRSM dessert une dizaine de stationnements incitatifs, dont deux à Montréal, au coût de 1,3 million.

En plus de prévenir l'engorgement autour des travaux, Transport Québec veut inciter les usagers habituels des ponts Jacques-Cartier, Victoria et Champlain à utiliser le métro, pour faciliter le transfert des véhicules de la 20 vers l'ouest. Une rame est ajoutée à la ligne Longueuil-Berri au coût de 100 000 $, augmentant la capacité de 7000 voyageurs.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'opération, une dizaine d'agents de la Sûreté du Québec patrouillent les environs, dirigeant à l'occasion la circulation à la main, tout comme les policiers du SPCUM. Une quarantaine de ces derniers sont postés aux intersections voisinant les autoroutes 15, 25 et Bonaventure, aïnsi que les sorties montréalaises des ponts Jacques-Cartier et Victoria. Leur surveillance dépassera les heures de pointe les jeudis et vendredis soirs, pour aider à la fin heureuse du magasinage aux Galeries d'Anjou et aux abords du chantier.

Une seule voie...

En effet, une seule voie sera ouverte dans chaque direction du pont-tunnel le soir, la nuit et la fin de semaine, alors que l'autoroute 25 sera parfois fermée durant ces périodes. Les partisans des Expos subiront ainsi des embouteillages après certaines parties.

Quoiqu'il arrive, les automobilistes n'y échapperont pas : la réfection de la chaussée, la mise à jour des caméras, le colmatage d'une fuite et le remplacement des tuiles de céramique manquantes ne peuvent attendre, tout comme le changement des néons fluorescents pour des lampes au sodium à haute pression, dont l'efficacité énergétique permettra d'ajouter de l'éclairage aux entrées du tunnel afin d'éviter l'effet « trou noir » des jours ensoleillés.

Par ailleurs, des amendes allant de 100 à 300 $ attendent les impatients qui ne respecteraient pas les voies réservées aux autobus. Quant aux automobilistes qui laisseront leurs véhicules dans les stationnements incitatifs, ils le feront à leurs risques et périls puisqu'ils ne seront pas surveillés...

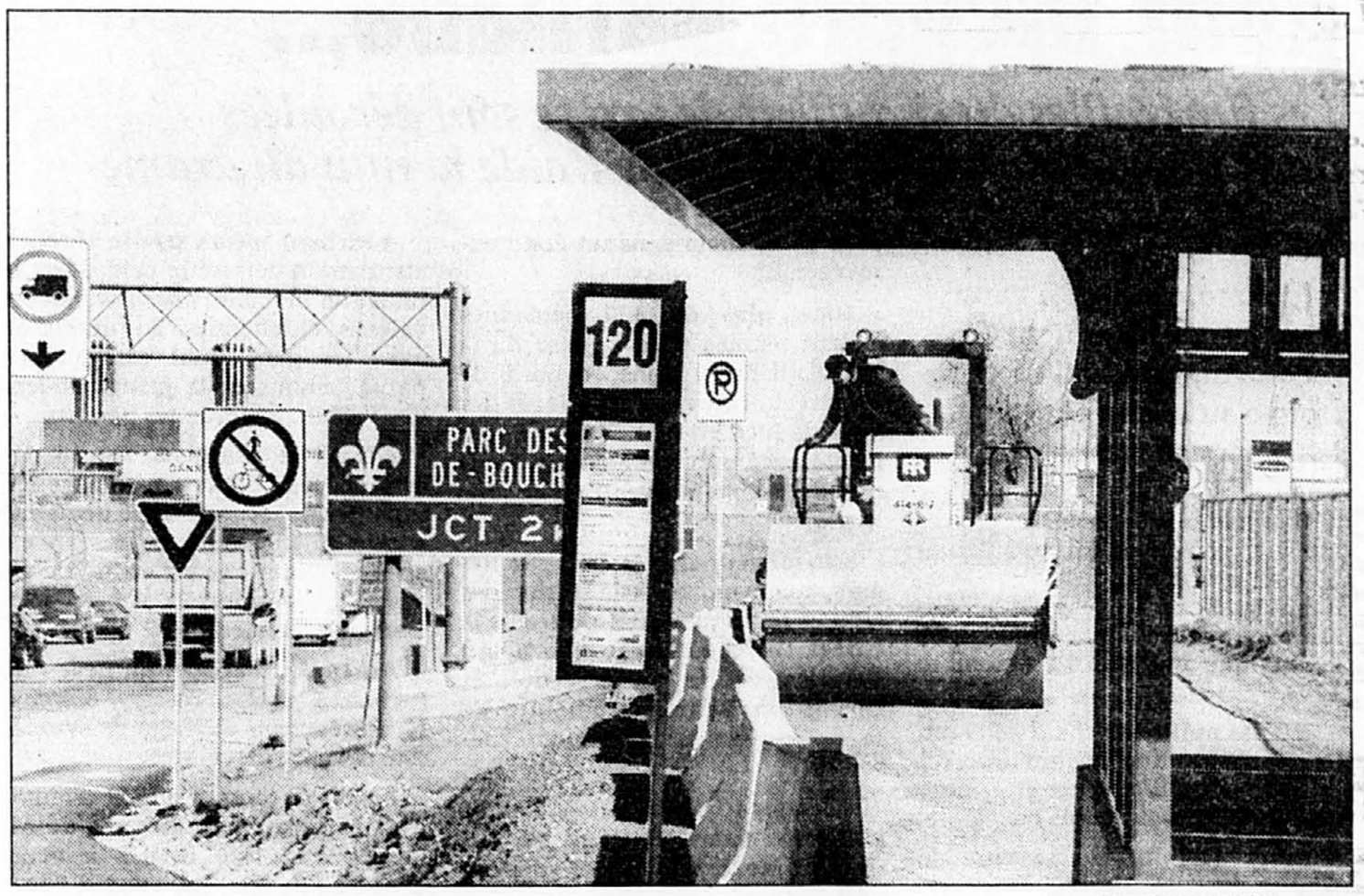


PHOTO PIERRE LALUMIÈRE, *La Presse*

Certains automobilistes, découvrant malgré eux les charmes du transport en commun, attendront la navette de la STRSM à deux pas des embouteillages, sur la voie de service ouest de l'autoroute 25, au nord de la rue Notre-Dame. L'autobus les mènera aux parcs industriels de Boucherville et de Longueuil.

Les autres ponts ne seront pas fermés cet été

MARTHA GAGNON

La circulation sur les ponts de la Rive-Sud ne devrait pas être entravée par des travaux durant les heures d'affluence d'ici la fin de l'été.

C'est ce qu'a expliqué hier Robert Bernard, porte-parole de la Société des ponts Jacques-Cartier et Champlain : « Aucune voie ne sera fermée le jour durant la semaine, à moins qu'il faille exécuter des travaux d'urgence comme la réparation d'un joint de dilatation. Les travaux de peinture et d'entretien auront lieu la nuit. »

Transports Québec et la Société se sont entendus pour éviter que la circulation sur les ponts ne soit perturbée par des travaux durant le méga-chantier au tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine.

« Nous avons décidé de reporter les travaux importants. Quant à ceux qui devront être faits, nous allons veiller à ce qu'ils causent le moins d'ennuis possibles. Les horaires seront harmonisés avec ceux des travaux au pont-tunnel », a souligné M. Bernard.

Il y a aura toutefois une exception au pont Victoria, où l'accès sera interdit à compter du samedi soir 29 juin jusqu'au mercredi 3 juillet à cinq heures du matin.

« Il faut changer des poutres maîtresses, explique Pierre Aumais, du Canadien National. On doit absolument fermer les voies des deux côtés. Ce sont les seuls travaux d'envergure prévus au cours de l'été. »

Selon lui, la réfection de la chaussée dans les deux tunnels donnant accès au pont ne devrait pas perturber la circulation.

Dans les cas extrêmes

Dans le but de réduire les impacts occasionnés par le chantier du pont-tunnel, la circulation à sens unique sur le pont Victoria vers Montréal sera prolongée en matinée d'une heure durant la semaine, soit jusqu'à 10 h. Si jamais il y avait des problèmes majeurs en soirée, on pourrait faire la même chose.

« Mais seulement dans les cas extrêmes, précise M. Aumais. L'horaire du soir demeure inchangé et la circulation à sens unique se termine à 19 h à moins d'imprévu. »

Sur le pont Jacques-Cartier, la troisième voie sera maintenue ouverte plus longtemps dans la direction la plus achalandée lorsque le besoin s'en fera sentir.

Les automobilistes de la Rive-Sud doivent également savoir que des travaux auront lieu du 13 au 17 mai sur le boulevard Marie-Victorin entre Longueuil et Boucherville, sous la bretelle de l'autoroute 20. La réfection de la chaussée nécessitera la fermeture complète de cette voie sur une distance de 700 mètres.

Les citoyens de Longueuil devront faire un détour dans le parc industriel pour se rendre au pont-tunnel, tandis que ceux de Boucherville utiliseront le boulevard De Mortagne pour se diriger vers Québec.

Les travaux importants aux ponts Champlain et Jacques-Cartier ont été reportés. Quant à ceux qui devront être faits, leur calendrier sera harmonisé avec celui des travaux au pont-tunnel.

Le train Saint-Hilaire-Montréal

Par ailleurs, le ministère des Transports a écarté l'idée de remettre sur ses rails le train de banlieue Saint-Hilaire-Montréal durant la période des travaux.

Certains, comme le chroniqueur à la circulation à Radio-Canada, Roger Laroche, se demandent pourquoi cette mesure palliative n'a pas été retenue.

Selon Yvan Paquette, de Transports Québec, « on a discuté de cette possibilité mais on s'est rendu compte, après analyse, que le train ne serait pas d'une grande utilité ».

La décision du ministère est basée sur les enquêtes sur les destinations qui démontrent que le train de banlieue ne répondrait pas aux besoins des citoyens qui veulent se rendre dans l'Est de Montréal.

« Le train desservirait principalement les gens qui travaillent au centre-ville. Or, parmi les 4000 personnes de la Rive-Sud qui se rendent chaque jour dans l'Est de Montréal, la majorité viennent de Boucherville et des municipalités environnantes », a noté M. Paquette.

De plus, le ministère estime que le réseau de transport en commun est « sous-utilisé et qu'il s'agit d'une occasion de mieux rentabiliser les équipements existants ».

Dans le contexte

Le directeur administratif du Comité intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu et secrétaire de la Municipalité régionale de comté, Pierre Bélanger, est plutôt d'accord avec la décision du ministère.

« Même si nous sommes d'ardents défenseurs du train de banlieue, il reste que ce n'est pas une solution adéquate dans le contexte actuel », croit-il.

M. Paquette précise que le ministère n'a pas rejeté l'idée du train de banlieue pour des raisons économiques : « On aurait pu remettre le train en opération à des coûts comparables aux autres mesures de soutien. Le train de banlieue a déjà été utilisé au cours des travaux de l'autoroute 40 (Repentigny-Montréal) et de l'autoroute 20 Ouest (Montréal-Rigaud) parce que le trajet était dans l'axe des travaux. »

Comment se rendre à Montréal pendant les travaux

Huit stationnements incitatifs pouvant accueillir au moins 3000 voitures sont mis à la disposition des automobilistes tentés par le transport en commun, pendant la réfection estivale du tunnel.

Ceux qui se dirigent vers Montréal peuvent laisser leurs véhicules aux stationnements De Mortagne et de Montarville, situés rue Ampère, pour prendre la navette vers les métros Honoré-Beaugrand et Radisson. Ceux qui vont de Montréal à la Rive-Sud stationneront au métro Radisson ou à l'intersection de la rue Notre-Dame et de la voie de service ouest de la 25, pour se diriger en navette vers les parcs industriels de Longueuil et de Boucherville.

Plus à l'ouest, deux stationnements se trouvent aux Promenades Saint-Bruno et à proximité du rond-point Saint-Hubert. Des navettes y partiront pour le métro Longueuil, où les automobilistes trouveront également deux stationnements, payants ceux-là, au cégep Champlain et au métro.

La tarification sur les navettes sera celle de la STRSM, qui peut être jointe au 463-0131. Pour l'état des travaux, on téléphone au 873-4121.

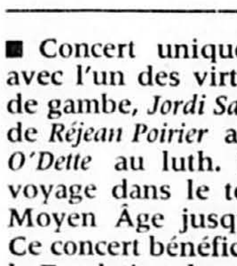
Têtes d'affiche

■ Concert unique en son genre, avec l'un des virtuoses de la viole de gambe, *Jordi Savall* , accompagné de *Réjean Poirier* au clavecin et *Paul O'Dette* au luth. Ils proposent un voyage dans le temps à partir du Moyen Âge jusqu'au XIX^e^ siècle. Ce concert bénéfice est organisé par la Fondation des maladies du coeur du Québec. Il aura lieu le jeudi 16 mai, à 20 h, à la Christ Church Cathedral, rue Sainte-Catherine. Coût : 50 $. Renseignements : Fondation des maladies du coeur, 465, boulevard René-Lévesque Ouest, troisième étage. Tél. 871-1551 ou 1-800-567-8563.

■■■

■ La Fondation du collège Ahuntsic est en pleine campagne de financement auprès du personnel, des retraités, parents, élèves, diplômés et entreprises, afin de recueillir deux millions en cinq ans. Cet argent ira à l'amélioration des laboratoires, au fonds de la bibliothèque, au programme de bourses d'études et autres projets du milieu. Renseignements : 389-5921, poste 2958.

■■■



Pierre Gauvreau

■ Tirage d'une oeuvre du peintre québécois *Pierre Gauvreau* , une acrylique évaluée à 11 000 $, que l'artiste a donnée à la Fondation des maladies du coeur, après avoir subi une intervention chirurgicale pour pontages aorto-coronariens. Le tirage de cette oeuvre coïncidera avec la tenue d'une exposition dite *Célébrer la vie*, du 18 mai au 2 juin, au 55, rue Prince. Cette exposition est composée d'oeuvres réalisées dans la tradition du « cadavre exquis », invitant plusieurs artistes à participer à une même oeuvre, sans savoir ce que l'artiste précédant à pu mettre sur la toile. Coût des billets de tirage : 10 $. Renseignements : Fondation des maladies du coeur, 465, boulevard René-Lévesque Ouest, troiisème étage.

■■■

■ *Jacques Tousignant* , vice-président aux ressources humaines à *La Presse* , vient d'être élu coprésident du conseil d'administration de l'Association paritaire de santé et de sécurité du travail, secteur imprimerie et activités connexes. Il est assisté au conseil d'une dizaine de représentants des associations patronales et syndicales du secteur, M. Tousignant siège à titre de représentant des quotidiens du Québec.

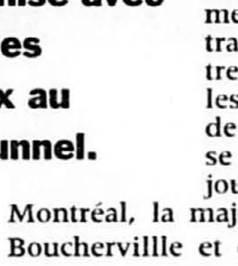
■■■

■ Le premier *Rock et roule SP* (Société canadienne de la sclérose en plaques) a attiré quelques 500 fervents adeptes des patins à roulettes, qui ont permis de recueillir plus de 20 000 $ pour lutter contre cette maladie neurologique qui touche principalement les gens de 20 à 40 ans.

■■■

■ Cinq organismes de Boucherville qui viennent en aide aux enfants ont été choisis par les policiers de Boucherville, pour se partager également un montant de 10 000 $ donné par le Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers de Boucherville, avec la collaboration des employés municipaux. Les organismes bénéficiaires de 2000 $ chacun sont l'Association des parents d'enfants trisomiques du Montréal métropolitain, l'Association des enfants handicapés de Boucherville, la Fondation rêves d'enfants, le Centre de répit-dépannage Aux quatre poches et la Fondation du Foyer Lajemmerais.

■■■



Yves Létourneau

■ Séance cinématographique à l'intention des malentendants et pour rappeler que mai est le Mois de l'ouïe. À l'affiche, le film américain *L'opus de M. Holland* , sous-titré en français et interprété en langage des signes québécois, en plus d'utiliser un système infra-rouge. Cette projection sera l'occasion du lancement de la campagne de financement de la Fondation de la surdité de Montréal (affiliée à l'Institut Raymond-Dewar). Le journaliste et commentateur sportif *Yves Létourneau* donnera le coup d'envoi de la collecte de fonds dont ce visionnement n'est que la première activité. Celle-ci aura lieu le vendredi 10 mai, à 19 h 30, à la salle Marie Gérin-Lajoie de l'UQAM. Coût : 10 $. Renseignements : 284-2581, voix/ATS.

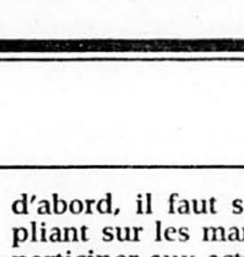
■■■

■ Depuis hier et jusqu'au 24 mai, Kino-Québec incite tous les Québécois à marcher quotidiennement. À Montréal, on peut plus particulièrement visiter, à pied, les 18 principaux parcs régionaux. Mais d'abord, il faut se procurer le dépliant sur les marches estivales ou participer aux activités de clubs de marche. On peut se procurer des dépliants dans les caisses populaires, les parcs régionaux et services de loisirs municipaux.

■■■

■ Les élèves en commercialisation du cégep Marie-Victorin ont décidé de donner un coup de main à leurs confrères et consoeurs désigners de l'École de mode du cégep, pour la tenue d'une vente de vêtements conçus par les finissants du programme de design de mode. C'est pour les mercredi et jeudi, 8 et 9 mai, de 9 h à 21 h, au collège Marie-Victorin, 7000, rue Marie-Victorin, Montréal, local C-108. Renseignements : 325-0150, poste 2649.

■■■



Danielle Pagé

■ C'est sous la présidence d'honneur de *Danielle Pagé* , présidente de Reprotech, que se tiendra le dîner dansant de la Fondation du musée Marsil de Saint-Lambert. Avec pour thème Tango-tango, cette soirée-bénéfice aura lieu le jeudi 9 mai, à 18 h, à l'hôtel Westin Mont-Royal. Renseignements : 671-3098.

Adressez vos communiqués à:
Têtes d'affiche
La Presse, 7, rue St-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Denis LAVOIE

Le Cosmodôme, beau produit, mauvais projet

Le ministre Cliche juge « malheureux » le transfert de fonds vers le Cosmodôme

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le ministre responsable de la région Laval, David Cliche, trouve malheureuse la décision de l'administration Gilles Vaillancourt d'utiliser 12 millions de dollars de la subvention obtenue pour la construction d'un centre multifonctionnel, dans le cadre du programme des insfrastructures Québec-Canada, pour sauver le Cosmodôme. Pour lui, le camp spatial est un beau produit, mais un mauvais projet.

« Ce n'est pas Québec qui vient à la rescousse du Cosmodôme, mais plutôt Laval, a déclaré, hier, à *La Presse* le ministre Cliche. Ce programme des infrastructures municipales fait en sorte que ce sont les municipalités qui décident de leurs priorités. Après avoir réclamé un centre multifonctionnel, le maire de Laval a décidé de l'abandonner et de changer les priorités de la Ville.

« Avec un truc budgétaire de la Ville, a-t-il ajouté, des sommes vont être dégagées pour être injectées dans le Cosmodôme. Je trouve cela très malheureux d'abandonner le complexe multifonctionnel. En juin 1995, Laval a reçu 18 millions (neuf millions du fédéral et autant du provincial) pour le centre multifonctionnel.« Je m'étais fait convaincre au départ qu'il n'était pas nécessaire d'avoir un centre multifonctionnel pour Laval. J'avais donc gelé le projet. Mais par la suite, il y a eu consultation, notamment avec le club de patinage artistique, et vu que je suis un homme rationnel, je me suis rangé du côté de ceux qui le désiraient. Avec ce changement, il n'y aura pas de création d'emplois, moins de travaux dans les rues, parce que la Ville a aussi décidé de se servir de cet argent pour financer quelque chose qui est déjà construit. Le Cosmodôme est un projet qui a été mal monté. On avait mal sous évalué les coûts et surévalué l'achalandage et les commandites privées. »

Québec aurait pu dire non

En entrevue à *La Presse*, le ministre de l'Environnement et député de Vimont a admis que Québec aurait pu dire non au changement de vocation de cette subvention. « Il aurait fallu cependant de maudites bonnes raisons pour refuser, explique-t-il. La Ville nous dit d'oublier le complexe multifonctionnel parce que ce n'est plus une priorité. Elle va aussi prendre d'autres sommes données pour des travaux de voirie et les détourner vers le Cosmodôme. »

Le ministre Cliche a ajouté que le centre multifonctionnel est un besoin qui n'est pas réglé. « Puis, reprend-il, il y a le financement du Cosmodôme à long terme. Effacer la dette, c'est une chose, mais est-ce que cette affaire-là va être rentable ? Ça va être encore à Laval de payer, nous ne mettons plus d'argent dedans. Il faut que les Lavallois comprennent que ce n'est pas nous qui injectons ces millions dans le Cosmodôme, mais bien la Ville », a conclu le ministre Cliche.

À la période des questions de l'assemblée mensuelle du conseil municipal hier soir, le maire Vaillancourt a mentionné que le projet du centre multifonctionnel n'avait pas été mis sur les tablettes.

Il soutient qu'il sera inscrit dans le prochain programme d'infrastructures que les deux gouvernements lanceront.

Pour lui, il était plus urgent de consolider le Cosmodôme en investissant le montant nécessaire à sa survie, puisqu'il est utile pour la jeunesse, plutôt que de se lancer dans un projet qui aurait nécessité des débours de l'ordre de 32 millions de dollars.

Rue Roy, 48 heures pour démolir

GEORGES LAMON

La Ville de Montréal donne 48 heures au propriétaire du bâtiment de trois étages situé au 70-72, rue Roy, incendié en décembre 1994, pour démolir le troisième étage devenu dangereux, et jusqu'au début juin pour démolir l'édifice au complet, à défaut de quoi elle fera exécuter les travaux aux frais du propriétaire. La facture s'élèverait aux environs de 50 000 $.

François Lemay, chargé des communications au Service des permis et inspections de la Ville de Montréal, a précisé hier qu'il s'agissait d'un « dossier fort complexe ».

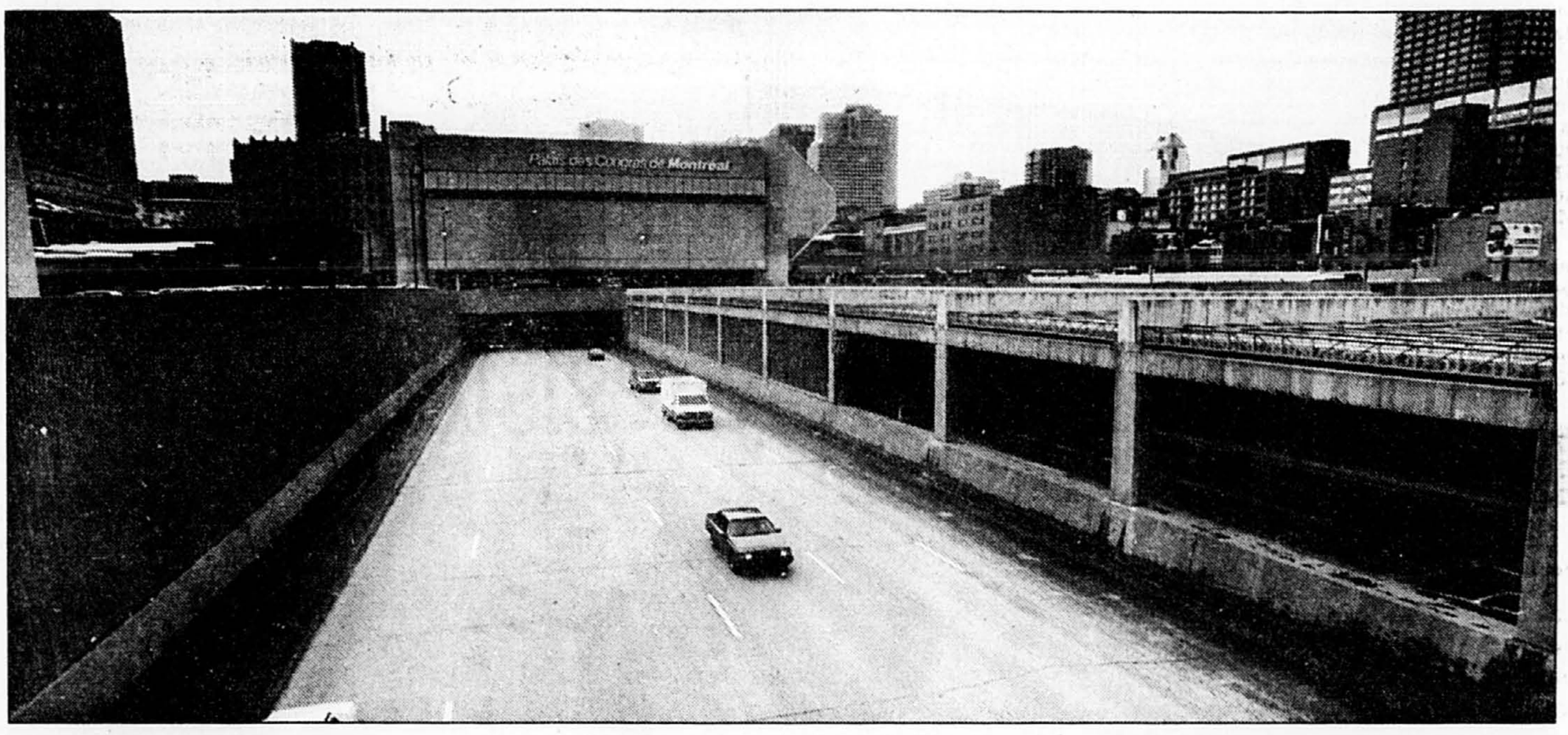
La Ville a reçu une bonne collaboration de la part du propriétaire, Pantelis Taltoudakis, « victime des circonstances » selon son avocat, Me Evangelos A. Adgis, c'est-à-dire d'« une compagnie d'assurances fantôme » dont le siège social n'est pas au Québec. « C'est une fraude dans l'industrie des assurances, a insisté Me Adgis. Il s'est fait berner. »

D'ailleurs, M. Taltoudakis a inscrit en février dernier une action en Cour supérieure contre son assureur et fait appel au Fonds d'indemnisation en assurances de dommages du Bureau d'assurances du Canada (BAC).

M. Lemay soutient que loin de se traîner les pieds, la Ville a pris tous les moyens à sa disposition pour suivre activement ce dossier depuis le début.

« Nous avons fait trente inspections et exigé du propriétaire qu'il sécurise le bâtiment, avec l'installation de barricades dont certaines ont même été volées, a-t-il noté. Nous nous sommes assurés que le bâtiment était sécuritaire. »

Par ailleurs, dans le cas de l'édifice commercial du 3611, rue Notre-Dame Ouest, les travaux de démolition commenceront demain.



Un problème délicat pour Québec : agrandir ou non le Palais des congrès de Montréal. Le coût : 211 millions.

Agrandir le Palais des congrès coûterait 211 millions

CLAUDE-V. MARSOLAIS

Selon les premières évaluations, l'agrandissement du Palais des congrès de Montréal coûterait 211 millions de dollars, dont 21 millions pour recouvrir l'autoroute Ville-Marie et en assurer la ventilation.

Ces chiffres ont été avancés la semaine dernière par le ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, lors de l'étude des crédits de son ministère.

Le ministre a toutefois indiqué qu'avant d'aller plus loin dans ce dossier, il importait de pouvoir en établir la rentabilité, car il ne voudrait pas se retrouver avec un éléphant blanc de la même nature que le Stade olympique.

Demain, le conseil d'administration de la Société du Palais des congrès doit prendre connaissance de plusieurs rapports commandés à la suite du dépôt en novembre d'une étude de télémarketing et d'une autre étude terminée le mois dernier sur les retombées économiques des congrès et des expositions tenues.

« Toutefois, le conseil d'administration ne sera pas en mesure de faire une recommandation au ministre, a indiqué la directrice des relations publiques du Palais des congrès, car il manque encore quelques pièces au dossier. Ce n'est qu'à sa prochaine réunion que le conseil pourra le faire. »

Par ailleurs, le conseil, présidé par François Lebrun, a décidé d'investir cinq millions de dollars dans la rénovation au cours des trois prochaines années afin de changer les tapis, rafraîchir la décoration intérieure et moderniser les circuits électroniques. Selon M. Lebrun, la tenue du congrès de Microsoft a accéléré le processus de décision.

À l'ex-ministre des Finances, Jean Campeau, qui s'inquiétait du déficit de 18 millions enregistré par le Palais l'an dernier, le ministre Ménard a répliqué qu'une étude démontre qu'en 1995 les congrès qui se sont tenus à Montréal ont eu un impact direct sur l'économie québécoise de l'ordre de 126 millions et que le gouvernement québécois a récupéré en revenus une somme de 24 millions.

Le toit du Stade

C'est au cours de l'été qu'une décision devrait être prise en ce qui concerne le remplacement de la toile actuelle du Stade.

Lors de la Commission parlementaire, le ministre Ménard a écarté le projet d'un toit fixe sur le stade en signalant que la technologie des vérins hydrauliques n'avait pas été concluante lors des études de laboratoire.

Selon lui, la seule option qui demeure, c'est un toit qui soit suspendu à la tour par des câbles, qu'il soit rigide ou non.

Le conseil d'administration de la RIO a mis sur pied un comité aviseur sur la question du toit. Celui-ci a commandé une expertise à une firme de génie et sera en mesure de suggérer une option au conseil à la fin du mois. Par la suite la RIO devra prendre une décision définitive au cours de l'été.



Un solde qui vaut son pesant d'argent

Économisez 25 % sur les couverts en argent sterling de Birks et en argent plaqué Regency.
Couvert à déjeuner de cinq pièces:
Sterling en solde à partir de **333.75 $**
Regency en solde à **101.25 $**
Ce solde prend fin le 27 avril.

BIRKS
JOAILLIERS DEPUIS 1879

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
CARREFOUR LAVAL • MAIL CHAMPLAIN • PROMENADES ST-BRUNO

loto-québec résultats
Canco
Tirage du 96-05-06

8	9	11	23	26
29	34	35	36	37
40	44	46	47	49
58	62	66	67	69

Prochain tirage: 96-05-07
T.V.A. LE RÉSEAU DES TIRAGES
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Deslongchamps
1007 Laurier ouest, tél.: 274-2442
C'est pour futures mamans aussi !



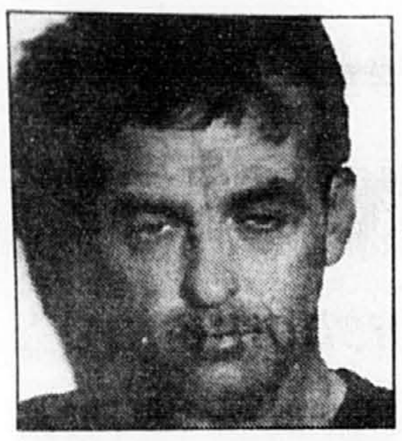


L'heure de plaire

Choisissez parmi une collection de ravissantes pendules d'anniversaire Birks.
59 $ chacune
Garantie Birks de trois ans.

BIRKS
JOAILLIERS DEPUIS 1879

1240, SQUARE PHILLIPS 397-2511 • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE • CENTRE ROCKLAND
CARREFOUR LAVAL • MAIL CHAMPLAIN • PROMENADES ST-BRUNO



Philippe Lapointe, 36 ans

« Témoin » recherché dans une affaire de meurtre

Philippe Lapointe, un individu de 36 ans mystérieusement disparu depuis une vingtaine de jours, pourrait-il être impliqué dans la mort violente d'une vieille dame de 71 ans ?

Lapointe, dont la défunte mère était une grande amie d'Aline Dubé, trouvée sans vie le 15 avril dans son appartement de la rue Sherbrooke Ouest, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, ne peut répondre à cette question puisqu'il manque à l'appel depuis cet assassinat.

C'est d'ailleurs pour cette raison que les enquêteurs de la section des homicides du SPCUM ont lancé hier un avis de recherche dans l'espoir de retracer cet individu en liberté illégale.

Sans vouloir préciser le degré présumé de participation de Philippe Lapointe dans le meurtre de l'amie de sa mère, le lieutenant-détective Claude Lachapelle, de la section des homicides, a simplement indiqué que cet homme était considéré à ce stade de l'enquête comme un témoin, tant qu'il n'aura pas été soumis à un interrogatoire.

Lapointe mesure 1,86 m (6 pieds 2 pouces), pèse 80 kg (180 livres), a les cheveux bruns et s'exprime en français.

Tout renseignement pouvant permettre de retrouver cet homme peut être transmis en toute confidentialité à la section des homicides de la police de la CUM, au 280-2052, ou à la section Info-Crime, au 393-1133.

Condamné à 15 ans de prison pour le meurtre de son bébé

Alex Pluviose, 21 ans, qui s'était avoué coupable de l'« homicide involontaire » de son bébé de cinq mois, tout juste avant son procès, a été condamné hier à 15 ans d'emprisonnement par la juge Céline Lamontagne, de la Cour du Québec.

Pluviose avait donné un coup sur la chaise de bébé de sa petite fille parce qu'elle pleurait. Elle s'était frappé la tête contre le sol. Il l'avait également violemment « brassée » contre le mur.

Quand la mère (âgée de 17 ans) est rentrée et que les ambulanciers sont venus chercher l'enfant inanimé, le 31 octobre 1995, Pluviose a prétendu que la fillette s'était étouffée en buvant du lait.

L'autopsie a démontré qu'elle était morte d'une hémorragie interne consécutive à un traumatisme crânien. Le père a donc été accusé de meurtre non prémédité, une accusation réduite par la suite.

Pluviose n'en était pas à ses premiers gestes de violence envers son bébé et la juge Lamontagne s'est demandé pourquoi il ne lui avait pas été retiré...

Pour faire lever une interdiction de séjour...

Associated Press
BUFFALO

Un Montréalais interdit de séjour aux États-Unis après avoir été reconnu coupable d'avoir pincé les fesses d'une femme poursuit les services d'immigration américains.

La poursuite déposée par Paul Toutounjian, 33 ans, prétend que la punition qui lui est servie est démesurément trop forte en regard d'un incident survenu il y a neuf ans à Montréal alors qu'il était en état d'ébriété.

« Il était ivre, il se trouvait sur une rue de Montréal et une jeune et jolie jeune femme a croisé son chemin. Il a mis sa main sur son postérieur », a résumé hier l'avocat de Buffalo qui représente M. Toutounjian, Robert Kolken.

À la suite de l'incident survenu en 1986, M. Toutounjian avait plaidé coupable d'avoir commis une agression sexuelle et d'avoir fait un geste indécent. Il avait été placé en liberté conditionnelle pour une période de deux ans.

En 1992, M. Toutounjian voulait se rendre à Boston pour participer à un festival de musique arménienne, lorsque des responsables de l'immigration l'ont empêché de prendre un vol international.

La décision d'interdire l'entrée en sol américain de M. Toutounjian a été prise par un juge de l'immigration américaine et a été maintenue il y a deux ans par la commission d'appel des services d'immigration américains.

Les lois américaines stipulent que les étrangers peuvent être interdits de séjour en sol américain s'ils ont été reconnus coupables de plus d'un crime relevant de la « turpitude morale ».

La poursuite demande que la décision des autorités américaines soit renversée. M. Toutounjian soutient que les deux condamnations devraient être considérées comme ne faisant qu'une, car elles découlent du même incident.

M. Toutounjian, un Canadien d'origine syrienne, réside à Montréal où il travaille comme garçon de table et joue dans un orchestre.

Une sucrée de bonne affaire pour la fête des Mères !

Quelle mère y résisterait ?



EN PRIME* !
50$
de sucreries
Laura Secord



0$* Prix du flip DPC 550 de Motorola 99$ Remise Amigo de Cantel 99$ Coût du téléphone après remise 0$

CONCOURS

À GAGNER :
1 forfait-santé (2 jours) pour 2 au *Château Bonne Entente*, Québec
1 certificat-cadeau de 500 $ valable au magasin *Les Ailes de la Mode*, Brossard
1 dîner-croisière pour 4 sur le *Bateau-Mouche* de Montréal
Détails en magasin†



Vous avez jusqu'au 12 mai pour lui offrir un Amigo et recevoir 50 $ de sucreries Laura Secord en cadeau !

Vous savez bien que maman raffole des petits mots doux. Alors pourquoi ne pas lui transmettre vos souhaits en lui offrant le téléphone flip DPC 550 de Motorola à 99 $, avec tout abonnement au forfait *Les loisirs Amigo*MC, et Cantel déduira la somme de 99 $ du premier état de compte. En prime, maman recevra 50 $ de petites douceurs Laura Secord. Une délicieuse façon de déballer à maman toute votre affection ! Pour commander votre téléphone, ou pour obtenir plus d'information, composez aujourd'hui le **1 800 397-9989**.

Cantel : la meilleure qualité de réseau qui soit.

Les loisirs amigo
POUR LES GENS TOUJOURS EN MOUVEMENT
- 0¢ la minute : 600 minutes (10 h) par mois d'appels locaux, le soir et le week-end, / 10¢ la minute : appels locaux additionnels, le soir et le week-end.
- 65¢ la minute : appels locaux en tout autre temps.

SEULEMENT 35,95 $ ** PAR MOIS

CANTEL amigo MC
On a toujours besoin d'un Amigo !

CANTEL Centres de communications

MONTRÉAL
5496, rue Notre-Dame E.
(514) 254-5454
2360, rue Notre-Dame O.
(514) 983-1666
770, rue Notre-Dame O.
(514) 875-9512
1247, av. du Collège McGill
(514) 871-1871
Centre Rockland
2305, chemin Rockland
(514) 736-2788
BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150
(514) 926-3111
DRUMMONDVILLE
1565, boul. Lemire
(819) 478-0851
GATINEAU
360, boul. Maloney O., bur. 1
(819) 663-8580
GRANBY
99, rue Bouchard
(514) 777-6612
JOLIETTE
517, rue St-Charles Borromée N.
(514) 755-5000
LAVAL
379, boul. Curé-Labelle
(514) 622-0303
1696, boul. des Laurentides
(514) 629-6060
3364, boul. Saint-Martin O.
(514) 682-2640
REPENTIGNY
110, boul. Industriel
(514) 581-4666
ST-HUBERT
3399, boul. Taschereau
(514) 676-3963
ST-JÉRÔME
116, boul. du Carrefour
(514) 438-3543
ST-LAURENT
6315, ch. de la Côte-de-Liesse, bur. 102
(514) 738-3833
ST-LÉONARD
5954, boul. Métropolitain E.
(514) 257-8826
TERREBONNE
1257, boul. des Seigneurs
(514) 964-1964
TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges
(819) 372-5000

Offre en vigueur uniquement dans les magasins participants des chaînes suivantes :

la Baie
EATON
AVENTURE
LA CABINE TÉLÉPHONIQUE
FUTURE SHOP
RadioShack.
BUREAU EN GROS
COMPUCENTRE
Maison Sony
Zellers
K mart
VITRO PLUS
DU-RO
Lebeau VITRES D'AUTOS
GE DIRECT Magasin-Entrepôt
CENTRE HI-FI
CELLULAND

*Offre en vigueur jusqu'au 12 mai 1996, avec tout abonnement au forfait Les loisirs Amigo MC. Valable uniquement pour les nouvelles mises en service. L'assortiment de sucreries Laura Secord peut différer de celui présenté ci-dessus et les quantités de primes sont limitées. Tous les détails dans les magasins participants. **Appels interurbains, service de déplacement et taxes applicables en sus. Engagement minimum requis. Frais d'accès au système exigibles. Frais de résiliation anticipée applicables. Sous réserve d'approbation de crédit. Certaines conditions s'appliquent. Heures en soirée : de 18 h à 8 h, du lundi au vendredi. Heures le week-end : de 18 h le vendredi à 8 h le lundi. †Valeur du 1er prix : 785 $ pour deux nuits, comprenant deux petits déjeuners et deux soupers « table d'hôte » pour deux personnes; valeur du 2e prix : 500 $, valeur du 3e prix : 250 $, taxes et service compris, boissons en sus. Valeur totale : 1 535 $. Règlement complet du concours disponible en magasin. Date de clôture : 12 mai 1996 avant minuit. Tirage : le 22 mai 1996.

Le virage technologique, de la quincaillerie à la pédagogie

Les écrans à l'école suscitent enthousiasme, mais aussui inquiétude chez les profs

GILLES PAQUIN

Neuf profs sur dix utilisent déjà de l'équipement informatique à l'école et à la maison, mais bon nombre de ceux-ci craignent que la quincaillerie ne l'emporte sur la pédagogie. C'est ce qu'a soutenu hier la présidente de l'Alliance des professeurs de Montréal, Diane Fortier, lors de l'ouverture du colloque de deux jours, *L'école... derrière l'écran*.

Elle commentait ainsi les résultats d'une enquête menée auprès des 8000 membres de son syndicat sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Selon cette enquête, 91 % des profs se servent de l'ordinateur à des fins pédagogiques : 85 % disent y avoir accès à l'école, 55 % à la maison, et 49 % s'en servent aussi bien au travail qu'à domicile.

La principale utilisation demeure le traitement de texte (71 %), mais les profs utilisent également des logiciels de dessin (39 %), de didacticiels (32 %), de chiffriers (22 %), de bases de données (19 %) et de télécommunications (8,5 %).

D'après l'Alliance, les profs du primaire sont plus actifs que leurs collègues du secondaire pour l'ensemble des applications, sauf pour les télécommunications. Cet écart s'expliquerait par l'organisation scolaire différente et par l'accessibilité à l'équipement.

Selon Mme Fortier, les profs ressentent un sentiment mêlé d'enthousiasme et d'inquiétude devant les nouvelles technologies d'information et de communications. Ils sont emballés par les nouvelles perspectives d'acquisition de la connaissance, dit-elle. Ils craignent cependant que la quincaillerie ne l'emporte sur la pédagogie et que l'on demande aux parents d'équiper les écoles.

Si la facture est refilée aux parents, seuls les enfants des milieux privilégiés auront accès aux ordinateurs à l'école, souligne Mme Fortier en notant que la clientèle de 85 % des écoles de la CECM est défavorisée. Celle-ci sera cataloguée comme « infopauvre », dit-elle.

Le virage technologique risque d'être un échec si la formation et le perfectionnement des profs n'est pas à la hauteur, ajoute Mme Fortier. Dans un tel cas dit-elle, l'opération n'aura été rentable que pour les marchands de quincaillerie.

Pour que les nouvelles technologies soient facteur d'épanouissement culturel et non de domination culturelle, les enseignants doivent imposer leur vision pédagogique, estime Mme Fortier. C'est-à-dire, maintenir cette relation privilégiée entre l'élève et l'enseignant.

C'est en d'autres mots ce qu'a dit Michel Cartier, un prof en communication de l'UQAM, en invitant les enseignants à participer à l'élaboration du contenu de ces nouveaux systèmes.

« On ne peut entrer l'Internet dans toutes les écoles si le jus qui coule de ce robinet est américain. Il faut y mettre du Saint-Laurent, du contenu québécois », a conclu Mme Fortier.

Un million d'arbres plantés en dix ans, ça se fête, dans l'est de l'Ontario

Presse Canadienne
OTTAWA

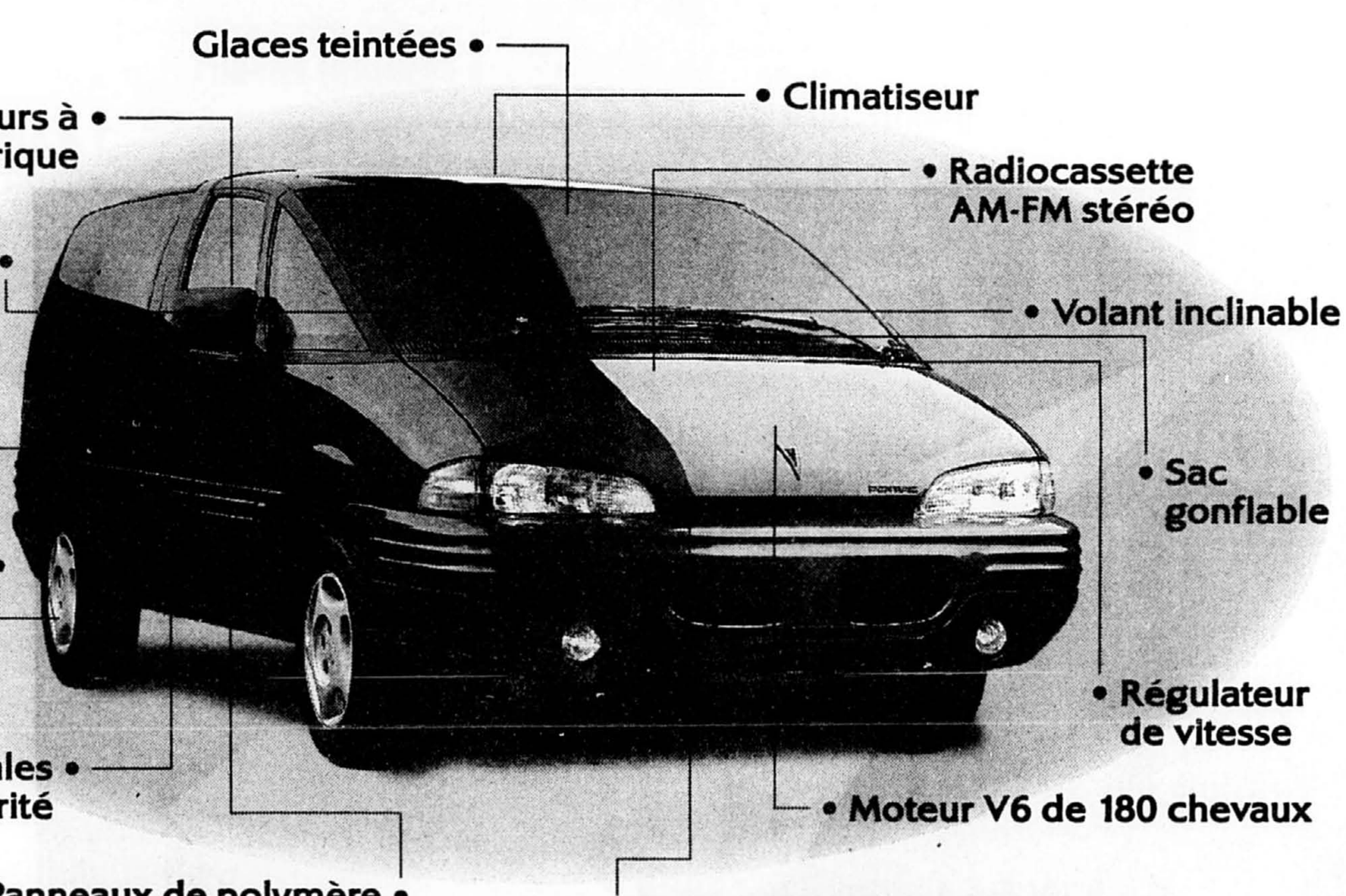
Un million d'arbres plantés en dix ans, ça se fête. C'est ainsi que la Société d'aménagement de la rivière Nation-Sud (SARNS) a célébré, hier matin, le début de sa dixième saison de plantation.

Ce millionième arbre planté sur la terre de Pat Coyne, un agriculteur de Winchester, a aussi donné le coup d'envoi pour la Semaine nationale de la foresterie dans le bassin hydrographique de la SARNS, qui s'étend du nord de Brockville, jusqu'à la rivière des Outaouais, à Plantagenet.

La cérémonie a aussi honoré la contribution de Eber Dobson qui a joué un rôle d'avant-plan dans la promotion de plantation de brise-vent dans l'Est ontarien, soit plus de 350 entre 1980 et 1990.

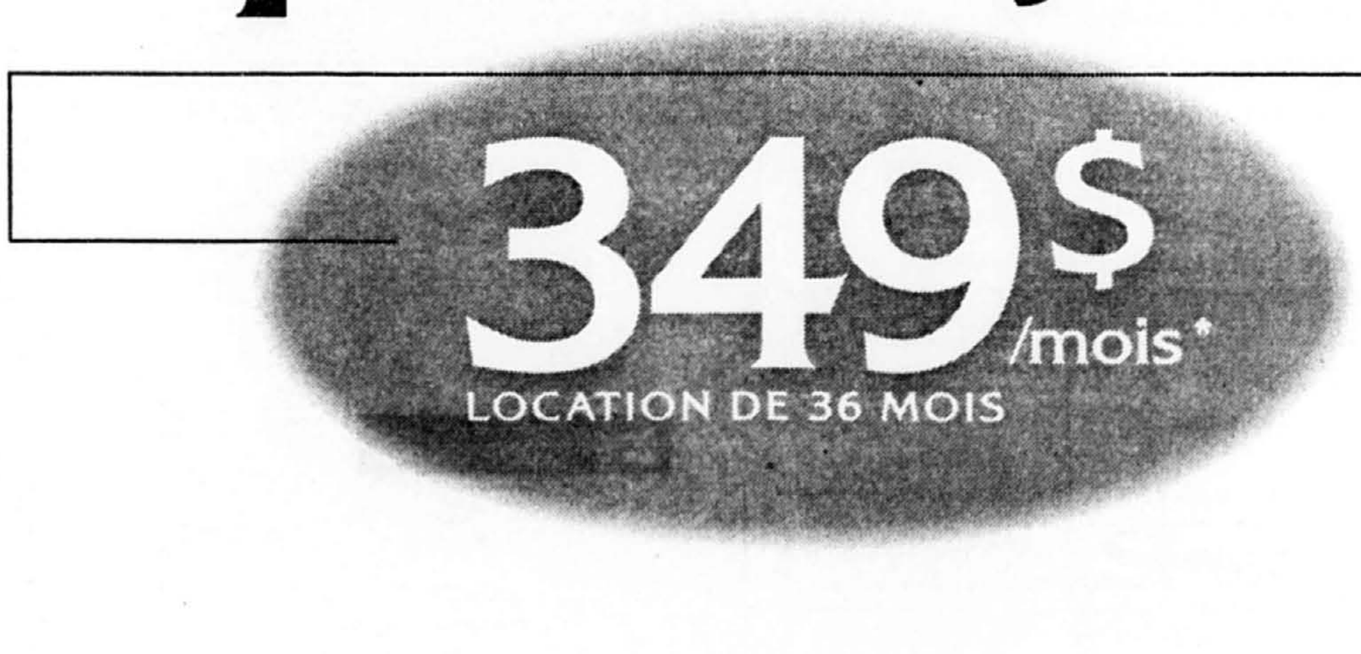
Cette année, la SARNS plantera, en collaboration avec la Société d'aménagement de la rivière Raisin, 130 000 arbres le long des cours d'eau et sur les terres abandonnées. Ces arbres permettent de combattre l'érosion causée par le vent et l'eau.

Tout ça...



TRANS SPORT SE 7 PASSAGERS

pour ça! •



PONTIAC
BUICK
GMC

LA PASSION DE CONDUIRE

L'Association marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec. *Offre d'une durée limitée, réservée aux particuliers, s'appliquant aux véhicules de base neufs 1996 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photo à titre indicatif seulement. Paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de 1 480 $. Aucun dépôt de sécurité requis. Première mensualité exigée. Sujet à l'approbation du crédit. Préparation incluse. Immatriculation, assurances, taxes et transport (745 $) en sus. Frais de 5 ¢ du kilomètre après 72 000 km. †L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL^MC sont offertes sur tous les véhicules neufs Pontiac Buick GMC 1996 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

L'avion est plus sûr que jamais au Canada

La déréglementation n'aurait pas eu d'effet notable sur le nombre d'accidents

ANDRÉ PRATTE

Vous êtes de ceux qui prennent un verre ou deux avant d'embarquer dans l'avion ? Qui s'agrippent aux appuie-bras de leur siège pendant le décollage ? Pourtant, la probabilité de périr dans un accident d'avion au Canada est plus mince que jamais.

Selon les statistiques compilées par Beata Mielcarek dans le cadre de ses études de maîtrise en administration à l'université Concordia, on n'a compté qu'un décès par cent mille décollages en 1993. À peine un mort pour chaque 2 173 913 passagers embarqués.

Les calculs de cette jeune statisticienne, par ailleurs maniaque de l'avion, révèlent une diminution rapide des taux d'accidents dans l'aviation commerciale au Canada entre 1976 et 1993. Il y a 20 ans, on déplorait environ 10 accidents par 100 000 départs. Dans les années 90, ce taux est tombé sous les huit accidents.

La baisse du taux d'accidents par rapport au nombre d'heures de vol est encore plus impressionnante : de 14 accidents par 100 000 heures de vol en 1976, on est passé à 7,8 en 1993.

Durant la même période, le taux de mortalité a fluctué. En 1993, il se situait à 1,4 mort par 100 000 départs, à peu près au même niveau que 17 ans plus tôt. Mais entre ces deux années, il est monté aussi haut que 9,9 (en 1991, année de l'écrasement d'un appareil de Nationair en Arabie saoudite) et descendu aussi bas que 0,494 (en 1992).

Les analyses de Mme Mielcarek indiquent que la déréglementation du transport aérien, entrée en vigueur au Canada 1988, n'a pas eu d'effet notable sur la sécurité. Un ralentissement de la tendance à l'amélioration s'est bien produit, « mais le chiffre est tellement petit qu'on peut dire que c'est zéro, dit-elle. On ne peut pas démontrer que la déréglementation a eu un impact sur les accidents ».

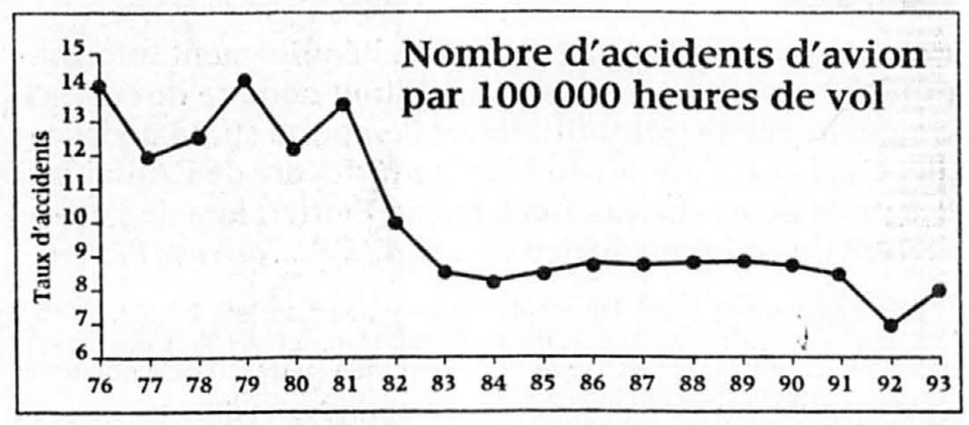
Des motifs d'inquiétude

Bien qu'elle trace un portrait rassurant de la sécurité aérienne au Canada, Mme Mielcarek note certains motifs d'inquiétude pour l'avenir : la flotte vieillissante, les horaires de fou imposés aux équipages, l'achalandage toujours croissant. « Tandis que le nombre de pilotes et d'appareils augmente, le risque qu'ils se croisent dans le ciel ou au sol s'accroît aussi. Depuis dix ans le nombre de collisions évitées de justesse, de collisions et d'accidents au sol a augmenté de façon dramatique », souligne-t-elle.

Sa thèse fournit en outre plusieurs données intéressantes sur les accidents d'avion au Canada. On y apprend que les sociétés importantes (Air Canada, Canadien, les principaux transporteurs régionaux, les grands noliseurs), qui transportent 95 % des passagers, n'ont été impliquées que dans 1 % des accidents mortels survenus de 1976 à 1993.

La plupart des accidents de l'aviation commerciale sont donc le fait de petits transporteurs et de petits avions. De 1976 à 1993 près de neuf accidents sur 10 impliquaient un avion monomoteur, le plus souvent de marque Cessna.

Vous êtes de ceux qui prennent un verre ou deux avant le décollage ? Prenez-en un autre avant l'atterrissage ! Plus de 50 % des accidents survenus au cours des 20 dernières années se sont produits lors de l'atterrissage, contre 19 % au décollage.



La réforme au coeur des états généraux des infirmières

PIERRE APRIL
Presse Canadienne, QUÉBEC

Les infirmières du Québec en ont assez d'être laissées pour compte par le gouvernement lorsque vient le temps de les associer aux organismes ou comités consultatifs chargés d'administrer et de vérifier les nombreux virages imposés dans les services de santé.

Devant ce qu'elle a décrit comme « une période charnière de son histoire faite d'incertitudes et de remises en question », la présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) Gyslaine Desrosiers a profité, hier, de l'ouverture, dans la Capitale, des états généraux de la profession pour demander aux 2500 membres présents d'exprimer ouvertement leur vision du système et de mettre de l'avant des solutions innovatrices.

« Je dis aux infirmières, a-t-elle expliqué, non pas nécessairement de monter aux barricades, mais de mettre sur la table des solutions-clientèles parce que sont les groupes les plus innovateurs en cette matière qui vont garder leur place. »

Déjà, l'Ordre a répertorié des centaines d'initiatives prises par les infirmières « en matière de soutien au virage ambulatoire » et Mme Desrosiers souhaite que celles qui ont des idées susceptibles d'améliorer les soins, les services à domicile et en milieu hospitalier et de produire des économies de temps et d'argent « sortent de l'ombre, les rendent publiques pour que la population comprenne que le succès des soins de santé passe par les infirmières ».

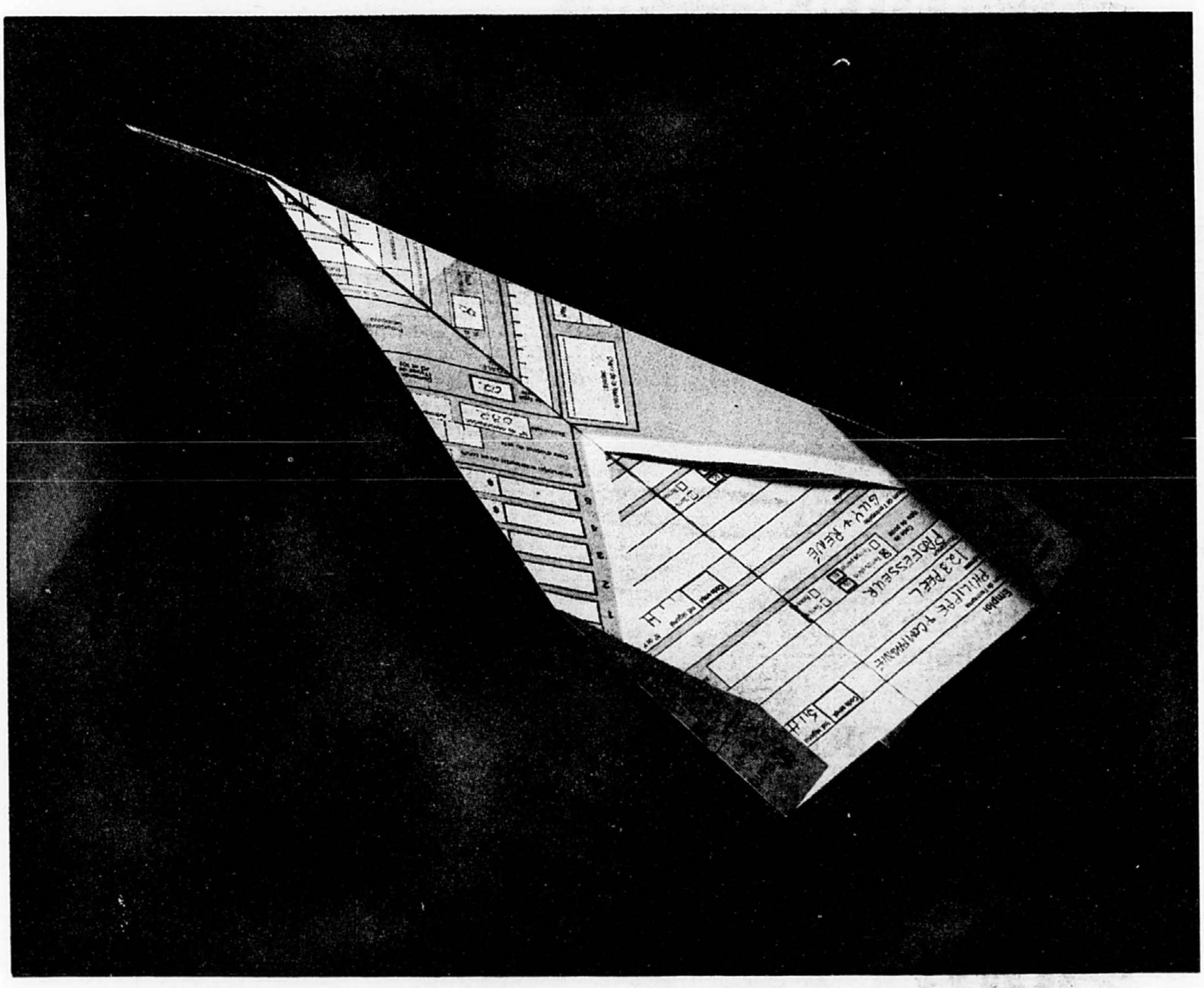
« On ne soignera plus la population de la même façon, a précisé Mme Desrosiers, et on ne veut pas que notre profession s'éparpille et s'essoufle dans tout le processus de changement. On a convenu qu'il était temps de tenir ces états généraux pour être en mesure d'influencer le système de santé et surtout les choix que le gouvernement va faire. »

Malgré l'insécurité qui règne dans la profession, Mme Desrosiers a souligné qu'on y retrouve beaucoup d'occasions « de consolider son rôle autant comme éducatrice de la santé mais aussi de faire en sorte que les patients puissent bénéficier d'une continuité de soins ».

« Présentement, ce sont les infirmières qui assurent les soins entre l'hôpital et le domicile, a-t-elle souligné, ce sont elles qui développent aussi les programmes. »

Les infirmières, de toute évidence, sont outillées et prêtes à rencontrer les défis du changement, « mais elles veulent être entendues par les administrateurs ».« Ce qui nous inquiète, a soutenu Mme Desrosiers, c'est que le gouvernement donne très peu de place à la profession au niveau des instances décisionnelles. Il n'y a pas d'infirmières dans les régies régionales. C'est la même chose pour le comité chargé de créer le futur Institut national de la santé. »

La présidente de l'OIIQ, qui compte plus de 66 000 membres, a rappelé que ces états généraux de deux jours, une première dans l'histoire de l'Ordre, sont l'occasion rêvée de refaire le plein de solidarité.



Comment un prêt automobile vous donne des ailes.

Ou un prêt pour résidence secondaire, ou un prêt rénovations. Le principe est tout simple : il suffit de souscrire un emprunt ou d'augmenter un emprunt existant, ou d'en transférer un à la Banque de Montréal pour obtenir jusqu'à 275 milles AIR MILES[MD†].

Et vous avez toujours la possibilité de choisir les options et la fréquence de paiement qui correspondent à vos besoins.

(Qui a dit qu'on ne pouvait pas tracer sa route ?)

Passez nous voir pour savoir comment vous pouvez gagner de l'altitude avec vos transactions bancaires et les milles AIR MILES.

Qui sait ? Peut-être prendrez-vous bientôt l'avion plutôt que la route...

SUR LES AILES DE BANQUE-AIR

Carte MasterCard[MD*] AIR MILES[MD†]	*1 mille AIR MILES pour chaque tranche de $20 d'achats‡ et une prime‡ de 100 milles AIR MILES !*
Compte d'épargne En tête[MD]	*1 mille AIR MILES pour chaque tranche de $1,000 de votre solde mensuel moyen. (Obtenez plus avec un solde plus élevé.)*
Compte de chèques En tête[MD]	*1 mille AIR MILES pour chaque tranche de $200 de votre solde mensuel moyen*
Compte de prêt personnel‡	*Jusqu'à 275 milles AIR MILES.*
Prêt hypothécaire aux particuliers‡	*Jusqu'à 500 milles AIR MILES.*

AIR MILES Voyagez de par le monde[MD†]

Banque de Montréal

Passez à l'une des succursales de la Banque de Montréal pour obtenir tous les détails.

Les récompenses ci-dessus sont basées sur les milles AIR MILES octroyés pour chaque catégorie de produits en mars 1996. Ces offres peuvent être modifiées sans préavis. MD Marque déposée de la Banque de Montréal. MD* La Banque de Montréal est un usager sous licence de la marque déposée et du symbole de MasterCard International Inc. MD† Marque déposée d'AIR MILES International Holdings N.V., employée en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et la Banque de Montréal. † L'octroi des milles AIR MILES est assujetti aux termes et conditions du contrat d'adhérent MasterCard. ‡ Sous réserve des normes de crédit habituelles de la Banque de Montréal. 1 Limite d'une offre par personne. Nouveaux comptes seulement. L'offre ne s'adresse pas aux détenteurs actuels d'une carte MasterCard AIR MILES.

Aide sociale : la Coalition monte aux barricades

Presse Canadienne

La Coalition pour la survie des programmes sociaux a annoncé hier son intention de déposer dans les prochaines semaines une requête en jugement déclaratoire devant la Cour supérieure pour faire invalider certaines dispositions de la loi 115, modifiant la Loi sur la sécurité du revenu, adoptée en décembre.

La Coalition estime que les mesures de contrôle des bénéficiaires contreviennent aux chartes canadienne et québécoise des droits et libertés en ce qui a trait à la protection de la vie privée.

Parallèlement, elle demandera à la Commission d'accès à l'information de se prononcer sur la légalité de ces mesures de contrôle.

En vertu des nouvelles mesures, estime la Coalition, les enquêteurs du ministère de la Sécurité du revenu pourront recueillir plus facilement des renseignements sur les bénéficiaires de l'aide sociale auprès des ministères, organismes ou entreprises, sans en informer le prestataire.

Selon l'avocate de l'organisme, Me Nicole Filion, il ne s'agit pas d'éliminer tout contrôle mais bien d'imposer des balises au pouvoir de l'État.

La punition se retourne contre le prof

Presse Canadienne
HARBOUR GRACE, T.-N.

Une institutrice qui a collé la bouche d'une élève dissipée avec du ruban adhésif a été exonérée de tout blâme hier après avoir plaidé coupable de voie de fait simple.

Bonnie Sheppard a déjà été assez punie par la publicité qui a entouré cette affaire, a déclaré le juge de la Cour provinciale John Rorke.

« Il n'y a pas une seule personne dans la province qui n'ait pas entendu parler de cette affaire ou des conditions dans lesquelles a eu lieu cet incident », a soutenu le juge. « Je suis sûr qu'elle ne sera plus tentée de déroger aux normes. »

Mme Sheppard, qui a environ 36 ans et qui enseigne depuis 15 ans, n'était pas présente en cour durant la petite heure au cours de laquelle son cas a été réglé.

Elle a collé trois morceaux de ruban adhésif sur la bouche d'une fillette de 11 ans qui souffrait du syndrome de Down.

Pendant le procès, on a appris que Louise Butler était en train de tirer la langue, apparemment pour défier Mme Sheppard.

La petite Louise a l'habitude de tirer la langue, a déclaré Mary Ann Coombs, une répétitrice de l'école Holy Redeemer de Spaniard's Bay, ville voisine de Harbour Grace, à

Un historien sort de l'ombre le père d'Aurore

La petite Aurore, l'« enfant martyre », n'était pas battue que par sa marâtre...

ANDRÉ PRATTE

Qui torturait Aurore Gagnon, dite l'« enfant martyre » ?

Sa belle-mère dites-vous ? Vous avez raison, bien sûr. Mais seulement en partie.

Car le père d'Aurore, Télesphore Gagnon, la battait lui-aussi, régulièrement, à coups de fouet et de manche de hache. C'est dans le grenier qu'il administrait ces punitions parce que, avait-il expliqué à des amis, cela lui donnait plus de place pour prendre son élan...

Pourtant, le roman, le théâtre et le cinéma ont relégué le père d'Aurore dans l'ombre pour ne retenir que la diabolique Marie-Anne Houde, « la marâtre ». Cela n'est qu'une des transformations que la fiction a fait subir à la réalité, montre l'historien Peter Gossage, de l'Université de Sherbrooke, dans un article publié par la Canadian Historical Review. (1)

Ainsi, dans la plupart des productions inspirées du procès suivant la mort d'Aurore Gagnon en 1920, la petite est enfant unique ; au plus a-t-elle un frère. En réalité le couple Gagnon-Houde vivait avec cinq enfants : trois du premier lit, le fils de Marie-Anne, et leur dernier-né.

Autre changement : dans les versions romancées, la mère biologique d'Aurore est évoquée comme la mère parfaite. Jamais il n'est question du fait que Marie-Anne Caron souffrait de maladie mentale, au point d'avoir dû être hospitalisée à Saint-Jean-de-Dieu.



L'une des scènes les plus célèbres du cinéma québécois : la marâtre (Thérèse Mackinnon) force Aurore (Yvonne Laflamme) à poser ses mains sur le poêle brûlant.

Toutes ces simplifications, estime l'historien Gossage, ont permis de concentrer l'attention du public sur les deux personnages principaux, « l'abominable, sadique belle-mère et l'enfant innocente, martyrisée ». Et le fait que l'accent soit ainsi mis sur la brutalité de « la marâtre » a puissamment contribué à l'impact de ce drame sur la société québécoise.

« La popularité continue de l'histoire d'Aurore illustre la persistance dans le Québec du vingtième siècle d'un mythe très ancien, celui de la méchante belle-mère », écrit Gossage. Un mythe qui remonte à l'Antiquité et qu'on retrouve notamment dans les contes, tels Cendrillon et Blanche-Neige.

L'impact du drame d'Aurore fut d'autant plus grand qu'il contribuait à consolider les valeurs prépondérantes du Québec de cette époque. « En maltraitant la fille de son mari, Marie-Anne Houde ne commettait pas seulement un crime violent ; elle défiait l'idéologie dominante quand au rôle « naturel » de la femme, celui de nourricière et de protectrice », selon l'historien.

L'idéologie dominante était passablement plus tolérante à l'égard des hommes qui « corrigeaient » leurs enfants. D'où, peut-être, l'importance moins grande qu'on accorda toujours à la brutalité du père d'Aurore. La légende adopta d'emblée la thèse défendue par ses avocats : « L'idée se répandit que Télesphore Gagnon, qui dans la vraie vie frappait sa fille à coups de manche de hache et de fouet, avait été manipulé par sa cruelle et fourbe épouse », écrit Gossage.

Il arrive que la réalité rejoigne la fiction : Télesphore Gagnon fut reconnu coupable d'homicide involontaire plutôt que de meurtre. Il sortit de prison cinq ans plus tard, retourna à Fortierville où il se maria une troisième fois, et mourut à l'âge vénérable de 78 ans. Marie-Anne Houle, quant à elle, ne fut libérée qu'en 1935, quelques mois avant de mourir d'un cancer.

(1) GOSSAGE, P., « La marâtre : Marie-Anne Houde and the Myth of the Wicker Stepmother in Quebec », Canadian Historical Review, 76 (4), décembre 1995.

EN BREF

L'hôpital LaSalle

■ L'exécutif syndical de l'Hôpital général LaSalle, dont les membres sont affiliés à la FTQ, a déposé hier une pétition signée par plus de 6000 citoyens de cette ville. La pétition s'oppose à la transformation de la vocation de l'hôpital. On demande à l'Assemblée nationale du Québec le maintien des services de laboratoire en soins intensifs, en soins intermédiaires et d'urgence, en orthopédie, en clinique externe, en radiologie, en physiothérapie et en chirurgie.

FTQ et grèves

■ Deux nouveaux conflits de travail d'importance viennent de débuter pour les membres de syndicats affiliés à la FTQ : la grève de 517 mineurs de deux mines d'or de l'Abitibi, ainsi que la première grève d'une vingtaine d'avocats nouvellement syndiqués à l'emploi du Barreau du Québec. Au total, 1702 membres de la FTQ sont actuellement engagés dans dix conflits de travail au Québec, grèves ou lock-out, selon le secrétaire général de la centrale, Henri Massé.

Collège de L'Assomption

■ La Fédération du personnel professionnel des collèges, affiliée à la CEQ, qui représente ce personnel de 32 collèges, déplore la recommandation du Conseil supérieur de l'Éducation de ne pas transformer le Collège de L'Assomption en cégep public autonome. Bien qu'elle comprenne certaines des raisons invoquées dans le rapport, notamment le fardeau financier supplémentaire qu'imposerait à l'ensemble du réseau le changement de statut du collège, la Fédération déplore que les élèves de la région soient obligés de choisir entre payer des frais pour avoir accès à des études supérieures dans leur région ou parcourir 100 km et plus chaque jour pour étudier.

Station Jean-Talon

■ C'est ce week-end qu'a été rouvert l'accès secondaire de la station de métro Jean-Talon (lignes Orange et Bleue). Cette fermeture avait été nécessaire pour installer des portillons automatiques remplaçant les tourniquets. Ainsi, à l'accès secondaire situé rue Saint-Hubert, c'est grâce à de nouveaux systèmes automatisés que s'y fait l'entrée des voyageurs. Les clients en possession d'un titre de transport régulier doivent l'introduire dans les lecteurs automatiques qui commandent l'ouverture des portillons. Par ailleurs, puisqu'il n'y a plus de guichetier, les clients utilisant les tarifs réduits, les cartes touristiques, de même que ceux qui achètent des titres ou paient en espèces doivent maintenant emprunter l'accès principal de la Tour Jean-Talon.

Le casque à vélo

■ Chaque année au Québec, une trentaine de cyclistes meurent sur les routes et plus de 300 autres sont blessés gravement. Les blessures à la tête sont responsables de 80 % des décès et de 30 % des blessés graves. Or, il est démontré que le casque peut réduire de moitié le risque de blessures graves à la tête lors d'un accident de vélo. Actuellement, seulement un cycliste sur quatre porte le casque. Pour augmenter le taux de port du casque, la Société de l'assurance automobile du Québec lançait hier sa quatrième campagne de sécurité à bicyclette.

LA PLUS GRANDE DES PETITES VOITURES

neon

CLIMATISEUR ET BOÎTE AUTOMATIQUE

Meilleure nouvelle voiture économique.
AJAC

«Avec ce beau design, Chrysler a découvert le marché des jeunes de cœur en leur offrant une voiture qui est à la fois amusante et pratique.»
Le Guide de l'auto 1995

Voiture de l'année 1995.
AJAC



14 296 $* OU 199 $ PAR MOIS**

LOCATION, TERME DE 30 MOIS - COMPTANT INITIAL DE 2070 $

Neon Highline 4 portes 1996
L'ensemble 22D comprend:

- **Climatiseur**
- **Boîte automatique**
- Moteur 2 litres, 16 soupapes, 132 chevaux - *Plus de puissance que toute autre voiture de sa catégorie.*
- Habitacle avancé - *Plus d'espace que toute autre voiture de sa catégorie.*
- Direction assistée
- Freins assistés à disque à l'avant
- Deux coussins de sécurité
- Suspension aux quatre roues entièrement indépendantes
- Poutres latérales de portes
- Radio AM/FM stéréo
- Glaces teintées

«Un éclair de génie de Chrysler, un véritable casse-tête pour les Japonais.»
Doug Sweet - *The Gazette*

«Une petite voiture avec un gros moteur et un gros sourire.»
Patrick Bédard - *Car and Driver*

«La Neon est l'une des sous-compactes les plus douées de sa catégorie.»
Denis Duquet - *La Presse*

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

CHRYSLER CANADA
Commanditaire officiel de l'équipe olympique canadienne

MA.O.C.

Programme d'aide pour handicapés physiques

Programme spécial de 750 $ de remise à l'intention des diplômé(e)s

Tous les détails chez le concessionnaire.

VOTRE CONCESSIONNAIRE CHRYSLER QUELQU'UN DE FIABLE.

*Remise du fabricant incluse. Transport (630 $), immatriculation, assurances et taxes en sus. Offre d'une durée limitée. Détails chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre et peut avoir à commander.
** Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut. Terme de 30 mois. Comptant initial ou échange équivalent. Transport (630 $), immatriculation, assurances et taxes en sus. Sous réserve de l'approbation de Chrysler Crédit Canada Ltée. Un dépôt de sécurité équivalent à un versement mensuel arrondi au multiple de 25 $ le plus près sera exigé. Location pour usage personnel. Rachat non requis. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9 ¢ le km. Offre d'une durée limitée, chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre et avoir à commander.

Loi antigang: des flics accusent les libéraux de lâcheté

Presse Canadienne
OTTAWA

Le gouvernement Chrétien a fait preuve de « lâcheté » en refusant aux députés fédéraux la possibilité d'étudier et de voter sur le projet de loi antigang du bloquiste Réal Ménard.

Les représentants de l'Association canadienne des policiers, de la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal et de l'Association des policiers de York ont déploré le fait que les libéraux n'aient pas profité du débat en deuxième lecture hier pour lever leur opposition.

« On ne peut que déplorer cette absence de réalisme parce qu'aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, si on laisse faire les choses, on va se retrouver dans des situations qui vont compromettre la sécurité publique et ça, partout au Canada », a déclaré le président de la fraternité, Yves Prud'homme, au cours d'une conférence de presse donnée en compagnie de M. Ménard.

« Je pense qu'ils n'ont pas la volonté politique et qu'ils sont des lâches », a renchéri Paul Bailey, président des policiers de York.

Le député d'Hochelaga-Maisonneuve a déposé son projet de loi en février dernier afin de créer, entre autres, une nouvelle infraction, soit celle de vivre des fruits d'une organisation criminelle.

« Je pense qu'ils n'ont pas la volonté politique et qu'ils sont des lâches », a dit Paul Bailey, président de l'Association des policiers de York, en Ontario.

Les trois quarts

Il prévoyait aussi exiger qu'une personne reconnue coupable de ce crime soit obligée de purger les trois quarts de sa peine de prison.

« Le gouvernement préfère jouer à l'autruche, préfère attendre que la situation s'aggrave. Tant que les citoyens ne se mobiliseront pas avec les organisations policières, le gouvernement va attendre », a conclu M. Prud'homme.

Le directeur général de l'Association canadienne, M. Scott Newark, a expliqué que le crime organisé avait beaucoup évolué, sur le plan des structures et des moyens, et le cadre juridique existant ne permet pas d'y faire face.

Des droits

Actuellement, il n'est pas illégal d'appartenir à une organisation criminelle. Pour l'interdire, le gouvernement doit définir ce qu'est une organisation de ce genre, ce qui n'est pas facile sans porter atteinte à certains droits, a reconnu M. Ménard.


Daniel Desrochers

Mais la gravité du problème, croit-il, peut justifier d'avoir recours à la clause nonobstant.

M. Ménard a promis de maintenir la pression. Il ne veut pas que le jeune Daniel Desrochers soit mort en vain, à deux coins de rue de son bureau de comté, à la suite d'un attentat à la voiture piégée perpétré en août dernier par un gang de motards.

De son côté, le ministre Allan Rock a rencontré les chefs de police, hier, pour faire le point sur cette question, et espère une autre rencontre avant la fin de l'été.

Il est prêt à examiner la possibilité d'amender le Code criminel, mais pas nécessairement comme M. Ménard le propose. Il s'inquiète en particulier des limites imposées au droit d'association et la nécessité d'avoir recours à la clause nonobstant.

Il a reconnu que les discussions duraient depuis longtemps sans que rien ne change mais il a souhaité pouvoir faire une proposition aux chefs d'ici la fin de l'été.

Kidnappeur tué par la police

Presse Canadienne
OTTAWA

L'Unité des enquêtes spéciales de l'Ontario a confirmé que l'homme abattu par la police d'Ottawa-Carleton, samedi dernier, a été atteint de trois coups de feu.

L'autopsie effectuée à l'Hôpital général d'Ottawa a révélé que Darwin Francisco Tellez Gonzalez est décédé après avoir perdu beaucoup de sang. Il a été atteint de trois balles d'un revolver calibre .40, qui sera examiné attentivement par les enquêteurs.

L'Unité des enquêtes spéciales de l'Ontario poursuit son interrogatoire des témoins et des policiers impliqués.

Tellez Gonzalez a été abattu samedi soir alors qu'il détenait une personne en otage au dixième étage d'un édifice à appartements du 380 rue Murray, à Ottawa.

Selon la police, il tenait un couteau sur la gorge d'un autre homme et aurait refusé de laisser tomber son arme malgré les avertissements répétés des policiers.

Le chef de la police régionale, Brian Ford, a indiqué en fin de semaine que le policier qui a fait feu a bien agi puisque la vie d'un homme était en danger.

Procès St-Germain : un expert critique

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le ministère des Transports a tenté de solutionner par la signalisation la géométrie imparfaite de l'autoroute 40, à Trois-Rivières-Ouest. Cette signalisation était si inadéquate, voire erronée, que, quelques jours après l'accident ayant causé la mort de quatre policiers, plusieurs changements importants y étaient apportés.

C'est en substance l'opinion de M. Karsten Baass, le troisième témoin expert de la défense au procès du policier Marc Saint-Germain. Professeur en génie civil à l'École polytechnique, M. Baass a été admis comme expert en géométrie et tracé de route ainsi qu'en signalisation et sécurité routière.

En situation de fin d'autoroute, comme c'est le cas dans l'échangeur menant de la 40 à la 55, à Trois-Rivières-Ouest, la courbe devrait commencer avant le viaduc, a d'abord indiqué l'expert. Au contraire, dans ce cas-ci, le viaduc masque la courbe.

Une « courbe de transition » aurait également dû être aménagée avant d'arriver dans la courbe. Cette courbe de transition permettrait de passer en douceur de la vitesse de 100 kmh, sur l'autoroute, à celle de 45 prescrite dans la courbe, par ailleurs « trop raide » pour un échangeur, selon l'expert.

D'autre part, M. Baass a relevé des informations erronées sur les panneaux de signalisation en place lors de l'accident. L'un d'eux, par exemple, indiquait au conducteur qu'il allait passer sur un viaduc alors qu'il passait dessous. Le panneau indiquait aussi une perte de voie 300 mètres plus loin alors que, dans les faits, c'était 130 mètres.

En matière de vitesse, tous les panneaux étaient incorrects, a soutenu M. Baass. Par exemple, celui suggérant une vitesse de 45 kmh ne se trouvait qu'à 40 mètres avant la courbe, alors qu'il aurait dû être à 200 mètres.

Au total, il y avait une vingtaine de panneaux de signalisation, a fait observer le procureur de la Couronne, Me Yvon Lefebvre. Rétorquant que ceux-ci n'étaient toutefois pas conformes, l'expert a admis que, si le conducteur décélère à 50 kmh dès le premier panneau, il n'éprouve aucun problème à s'engager dans la courbe.

« Mais j'aimerais voir la personne qui roulerait à 50 kmh sur une autoroute à deux voies... » a-t-il ajouté.

Dans l'esprit de l'expert de la défense, la géométrie de la route, la signalisation et l'absence de glissière de sécurité ont contribué à l'accident.

Renvoyés en France ?

MATHIEU PERREAULT

Si des parents québécois ou saint-pierrais ne se manifestent pas, trois petits Français confiés samedi à la Direction de la protection de la jeunesse seront renvoyés dans leur pays, où les services sociaux français les prendront en charge.

Les deux filles et le garçon de 6, 8 et 9 ans ont été remis à la DPJ par des policiers de la CUM, qui ont constaté que leur père les utilisait pour demander la charité dans le Vieux-Montréal.

Les travers des parents se sont ensuite déclarés plus inquiétants que la simple mendicité, au demeurant légale à Montréal.

« Pour que nous enlevions d'urgence un enfant à ses parents, il doit être en danger, explique Micheline Poulin, porte-parole de la DPJ. Les troubles des parents sont assez graves pour justifier notre intervention. »

Samedi, le couple semblait d'ailleurs avoir besoin d'aide, selon le journaliste de *La Presse* à qui ils se sont confiés. La mère parlait ainsi volontiers de ses tranquilisants et de son neuropsychiatre.

Tout en tentant sans succès de joindre des parents québécois ou de Saint-Pierre-et-Miquelon, l'île française que la famille avait désignée comme destination finale le jour de son entrée au Canada, le 21 mars, la DPJ est entrée en contact avec les services sociaux français, via le consulat de Montréal.

« Normalement, on s'arrange pour retourner parents et enfants dans leur pays, indique Mme Poulin. Évidemment, si les adultes veulent rester ici, nous pouvons confier leurs enfants à nos homologues étrangers. »

Pour le moment, l'évaluation des parents n'est pas encore terminée.

La parole est à vous.

Dans le cadre du Synode de l'Église de Montréal, une Commission consultative tiendra des audiences publiques dans toutes les régions pastorales du diocèse.

6 mai
de 17 h à 21 h
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal
Pointe-à-Callière
350, Place Royale

7 mai
de 18 h à 21 h
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal
Pointe-à-Callière
350, Place Royale

8 mai
de 14 h à 21 h
Jardin botanique
4101, rue Sherbrooke Est
(audiences pour les anglophones)

9 mai
de 10 h à 21 h
Jardin botanique
4101, rue Sherbrooke Est

11 mai
de 10 h 30 à 16 h
Fondation Berthiaume-Du-Tremblay
1474, rue Fleury Est

15 mai
de 13 h à 21 h
Centre culturel de Pierrefonds
13850, boul. Gouin Ouest

16 mai
de 10 h à 21 h
Centre culturel de Pierrefonds
13850, boul. Gouin Ouest

17 mai
de 10 h à 21 h
Centre culturel de Pierrefonds
13850, boul. Gouin Ouest
(audiences pour les anglophones)

21 et 22 mai
de 10 h à 21 h
Centre Notre-Dame
3799, chemin de la Reine-Marie

23 mai
de 13 h à 21 h
Place des Aînés
435, boul. Curé-Labelle, Laval

24 mai
de 10 h à 18 h
Place des Aînés
435, boul. Curé-Labelle, Laval

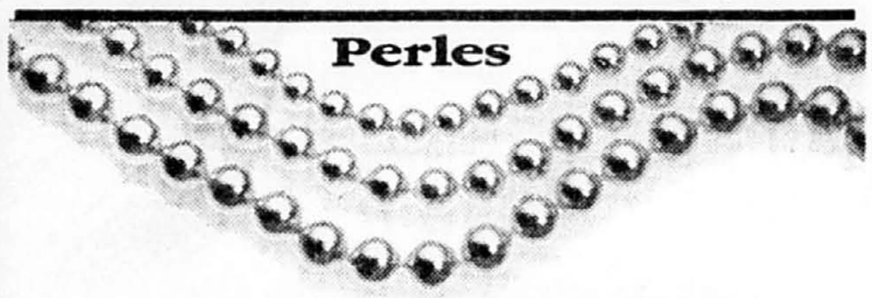
À partir du 7 mai, les audiences seront télédiffusées de 10 h à 20 h sur CF CABLE (65) et VIDÉOTRON (55)

UNE ÉGLISE
Synode de l'Église de Montréal

CF Cable tv. Vidéotron passionnés

Publicité payée par un donateur anonyme

SPÉCIAL FÊTE DES MÈRES
LE PARCHEMIN
Joaillier Orfèvre
RABAIS DE 50 % SUR TOUTES LES BAGUES À DIAMANTS

Jonc d'anniversaire
25 points total
seulement $288
Prix cour. 576$
Perles

Les plus grand choix au Québec
À partir de 189 $

Boucles d'oreilles à diamants
50 % de rabais
0,05 ct total 58 $ Prix rég.: 176 $
0,25 ct total 368 $ Prix rég.: 736 $
0,50 ct total 688 $ Prix rég.: 1 376 $
Bracelet tennis 50% de rabais
1/2 carat total 588 $ prix cour.: 1 176 $
Mezzanine Métro Berri-UQAM
1500 rue Berri 845-5243
Commandes téléphoniques
1 800 667-6878
M2373141

SOLIDARITÉ internationale
Envoyez vos dons :
3680, rue Jeanne-Mance
bureau 410
Montréal (Québec)
H2X 2K5
Tél.: (514) 982-6622
SUCO

AVIS DE CONCOURS

DIRECTEURS OU DIRECTRICES DU SCRUTIN

Nous sommes à la recherche de personnes désirant relever le défi de seconder le Directeur général des élections en devenant responsable de la tenue des événements électoraux dans les circonscriptions électorales suivantes:

ACADIE
LAPORTE
MARQUETTE
POINTE-AUX-TREMBLES

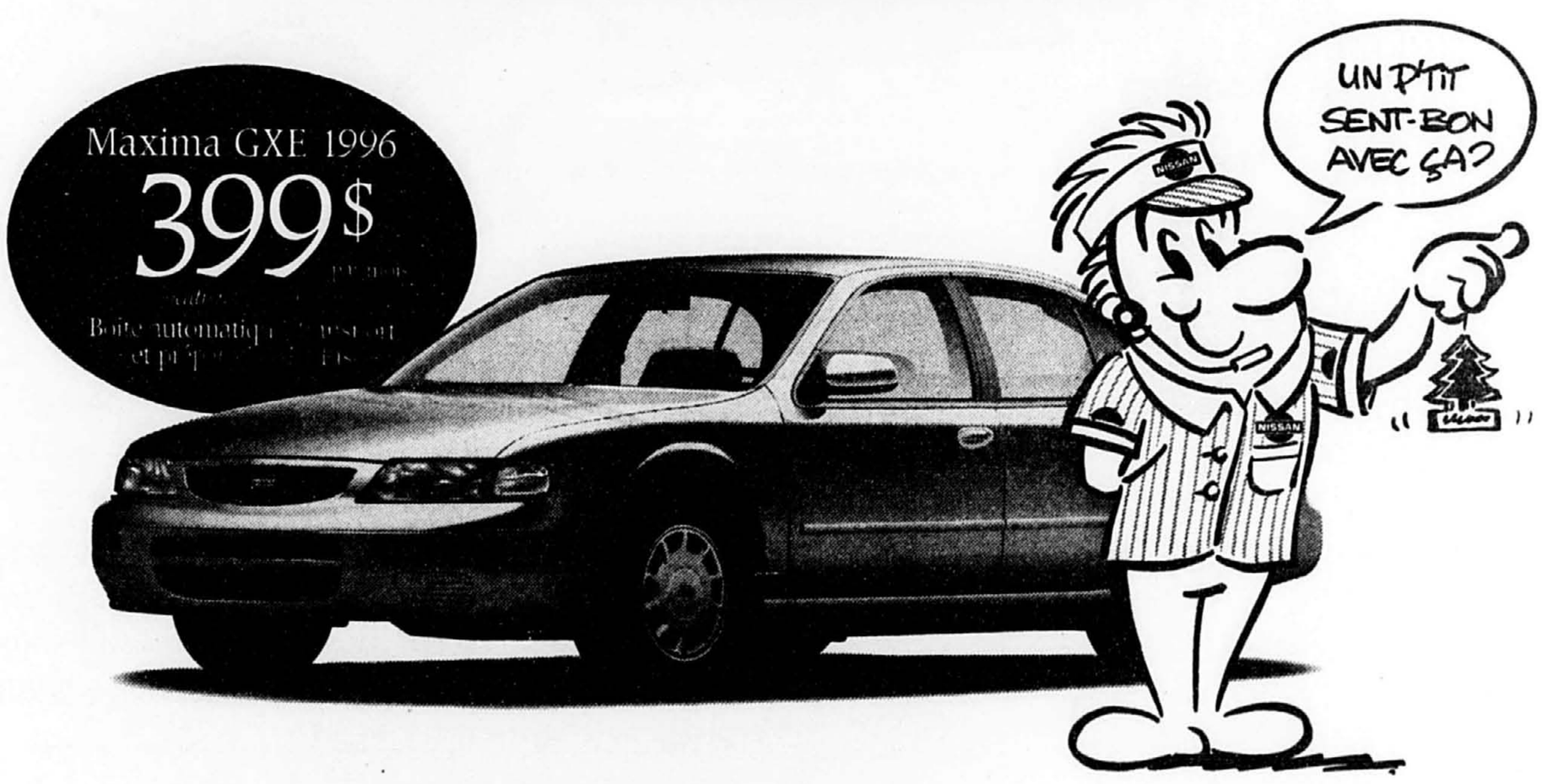
ERRATUM

Les numéros de téléphone pour nous rejoindre sont:
à l'extérieur de Québec (sans frais):
1 800 461-0422
pour la région de Québec: 528-0422.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC
Pierre-F. Côté, c.r.

Le trio du mois.





Votre très sympathique concessionnaire NISSAN

Les gens avisés lisent toujours les petits caractères et bouclent leur ceinture. *Location de 36 mois pour une Sentra XE 1996 avec boîte manuelle. Taxes, immatriculation et assurances en sus. Dépôt de 2 500 $ ou échange équivalent. Premier versement et dépôt de garantie de 275 $ requis. Limite de 57 600 km. Frais de 10 cents du kilomètre excédentaire. Valeur résiduelle garantie de 9 376,40 $. Sur approbation de crédit par NCFI. **Location de 36 mois pour une Altima GXE 1996 avec boîte automatique. Taxes, immatriculation et assurances en sus. Dépôt de 2 995 $ ou échange équivalent. Premier versement et dépôt de garantie de 350 $ requis. Limite de 57 600 km. Frais de 10 cents du kilomètre excédentaire. Valeur résiduelle garantie de 15 151,18 $. Sur approbation de crédit par NCFI. †Location de 36 mois pour une Maxima GXE 1996 avec boîte automatique et ensemble agrément. Taxes, immatriculation et assurances en sus. Dépôt de 3 500 $ ou échange équivalent. Premier versement et dépôt de garantie de 475 $ requis. Limite de 57 600 km. Frais de 10 cents du kilomètre excédentaire. Valeur résiduelle garantie de 19 076,16 $. Sur approbation de crédit par NCFI. Informez-vous sur les possibilités de location sans acompte auprès de votre concessionnaire Nissan participant ou composez le 1 800 387-0122 (entre 8 h et 19 h HE).

La prison pour un présumé voleur jugé dangereux

Presse Canadienne
QUÉBEC

L'homme de 25 ans qui aurait tabassé un homme de Cap-Santé en décembre 1994 pour lui soutirer une partie de ses économies, soit plus de 4000 $, a vu sa demande de cautionnement refusée hier, contrairement à son ex-amie de coeur et présumée complice, qui elle, attend la suite des procédures judiciaires en liberté.

Martin L'Ecuyer, de Saint-Alban de Portneuf, serait l'instigateur du vol qualifié, celui qui a battu sauvagement l'homme de 64 ans pour lui causer cinq fractures au visage et le laisser avec près de 12 pour cent d'incapacité et qui, en plus, aurait menacé son ex-amie, en lui disant lorsqu'elle l'a laissé : « Si tu ouvres ta trappe, tu iras nager avec les poissons. » C'est du moins ce que l'enquêteur de la Sûreté du Québec a affirmé hier, lors de son témoignage en Cour criminelle devant le juge Marc Choquette.

Le policier a dit avoir obtenu des aveux de l'accusé, en plus d'une déclaration de la présumée complice, Dominique Audet.

La Couronne a notamment fait valoir que l'accusé avait plaidé coupable en 1990 à des accusations de voie de fait, pour lesquelles il avait obtenu un sursis de sentence.Le juge Choquette a conclu que L'Ecuyer représentait un danger pour la société.

Le Manitoba menace de sévir contre la grève des gardiens de prison

Presse Canadienne
WINNIPEG

Le gouvernement du Manitoba a menacé de recourir à une loi spéciale pour forcer le retour au travail de gardiens de prison, alors que le mouvement de grève spontanée s'étendait hier à deux autres établissements.

Le mouvement touche maintenant six institutions carcérales de la province, alors qu'une cinquantaine de policiers de la Gendarmerie royale du Canada prenaient le relais devant les barreaux.

La grogne fait suite à l'émeute survenue le 25 avril dernier à la plus importante prison de la province, Headingley, dont les 321 prisonniers ont été répartis depuis dans d'autres centres afin de pouvoir réparer les dégâts estimés à 3,5 millions.

L'émeute n'a pas fait de mort mais sept gardiens ont été blessés et plusieurs prisonniers ont été torturés par des codétenus.

Les gardiens, conseillers et professeurs de six établissements refusent de rentrer au travail, estimant que leur sécurité n'est pas assurée.

Le ministre du Travail, Vic Toews, a indiqué que des discussions, hier, avaient permis de régler tous les points en litige, sauf un. Les gardiens ne demanderaient plus une enquête publique sur l'émeute de Headingley ainsi que la démission de hauts fonctionnaires et de la ministre de la Justice, Rosemary Vodrey.

Un porte-parole du syndicat a indiqué de son côté que rien n'était réglé et que les négociations se poursuivaient.

Selon le ministre Toews, les employés des services correctionnels voudraient se dissocier du Syndicat des employés du gouvernement du Manitoba pour former leur propre unité syndicale, « une question qui n'est pas à l'ordre du jour maintenant », a-t-il dit.

La ministre de la Justice a pour sa part indiqué qu'elle revoyait les mesures d'« ouverture » mises de l'avant par le directeur de Headingley, renvoyé la semaine dernière. Ainsi, les gardiens ne seront plus tenus de prendre leurs repas avec les détenus, les barreaux séparant les employés et les prisonniers demeureront en place et les détenus devront travailler toute la journée, a-t-elle dit.

Le mutisme d'un témoin gêne le procès de quatre adolescents accusés d'homicide

Presse Canadienne
OTTAWA

La couronne a éprouvé des difficultés hier avec un de ses témoins appelés à la barre au procès de quatre adolescents inculpés d'homicide involontaire sur la personne du jeune Sylvain Leduc, 17 ans.

Le témoin, une adolescente dont on ne peut divulguer l'identité, a refusé de livrer son témoignage, si bien que la représentante du ministère public, Me Hillary McCormack n'a eu d'autre choix que de procéder à un voire-dire dans l'espoir d'amener le tribunal à déclarer le témoin hostile.

Advenant que sa démarche soit couronnée de succès, Me McCormack pourra alors procéder à l'interrogatoire du témoin par le biais de questions plus précises et directes, lui permettant même d'être beaucoup plus subjective comme dans le cas d'un contre-interrogatoire.

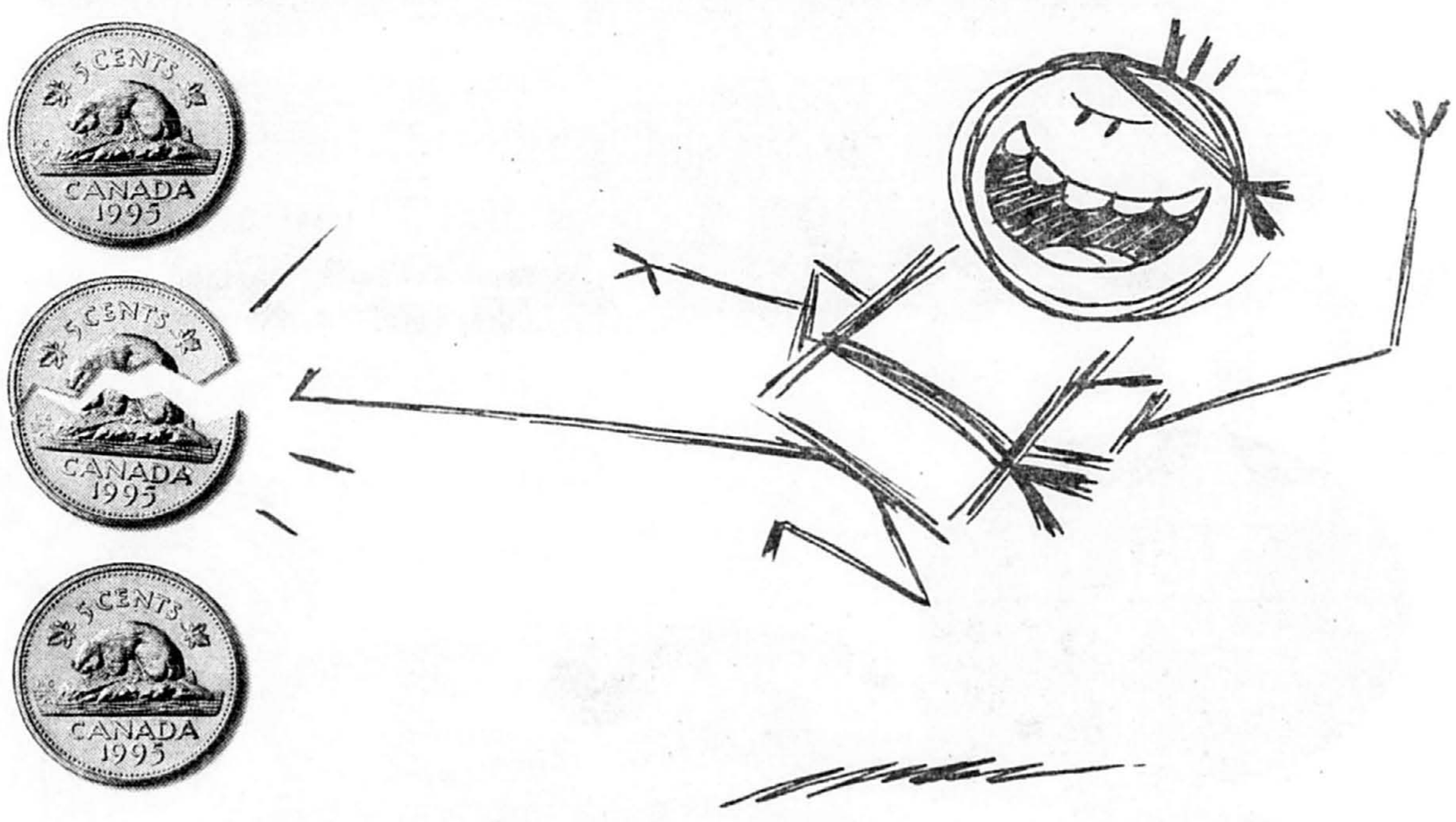
Si le témoin était déclaré hostile, il serait aussi permis à la couronne de confronter l'adolescente à sa ou ses déclarations antérieures.

Advenant que le témoin s'entête à vouloir garder le silence, le tribunal aura aussi le pouvoir de forcer l'adolescente à répondre aux questions qui lui sont dirigées sous peine d'outrage au tribunal.

La journée d'hier a été consacrée à la tenue de ce voire-dire et il est fort possible que tout le temps de la cour soit monopolisé par cette procédure encore aujourd'hui.

Sylvain Leduc est décédé le 25 octobre 1995 après avoir été battu et torturé alors qu'il se trouvait à l'appartement 310 du 33, de la rue Banner à Ottawa.

Y a juste Bell qui casse ses prix les mardis !



15¢ la minute

Ce soir, à partir de 20 h jusqu'à 8 h demain matin, profitez des p'tits mardis de l'interurbain Bell : 15 ¢ la minute maximum pour appeler n'importe où au Canada ! Ce tarif spécial est offert exclusivement aux clients de l'interurbain Bell et si vous êtes abonné au plan d'économie *InterMax*[MC], c'est encore moins cher ! Pour en savoir plus, composez le 1 800 668-BELL.

La promotion se termine le 28 mai. Certaines conditions s'appliquent.

Bell

Politique

Le recensement, pour brosser un portrait des Canadiens

Presse Canadienne
OTTAWA

Ils veulent savoir où vous habitez, où vous êtes né, si vous faites partie d'une « minorité visible », si vous avez fréquenté l'université ou si vous travaillez.

Et comme si ce n'était pas assez, ils veulent aussi savoir, pour la première fois, qui s'occupe de la cour, de la popote ou des enfants, et qui prend soin des parents âgés.

Statistique Canada a commencé hier la distribution de ses questionnaires dans plus de 11 millions de foyers et 280 000 fermes du pays, afin de brosser le portrait le plus juste possible du Canadien actuel.

Après des années de pressions exercées par des groupes de femmes, on demandera aussi aux Canadiens combien de temps ils consacrent à des activités non rémunérées, ce qui pourrait influencer des dossiers comme les garderies ou les politiques en matière de santé.

On demande rarement, en effet, ce que pensent les gens qui entrent dans la catégorie « sans travail » mais qui s'occupent, en fait, d'enfants ou de parents, plaident certains.

Mais d'autres estiment que les questions demeurent trop vagues pour influencer quoi que ce soit.

D'autres encore s'offusquent de la distinction apportée entre « travail » et « activités » (non rémunérées), comme si le deuxième avait moins de valeur que le premier. Des groupes de femmes suggèrent d'ailleurs aux femmes de remplir la section « travailleur autonome » pour y inclure le travail effectué auprès des leurs.

D'autres soutiennent enfin que les hommes s'accorderont quelques heures par semaine dans le formulaire pour des activités telles que les courses à l'épicerie, alors que ce sont les femmes, en fait, qui planifient les repas.

Québec ferme son bureau touristique de l'Arc de Triomphe, à Paris

MICHEL DOLBEC
de la Presse Canadienne, PARIS

Le gouvernement québécois a fermé vendredi soir dernier son Office du tourisme, près de l'Arc de Triomphe, renvoyant les voyageurs à leur agence de voyage, au Minitel et à une adresse Internet.

L'Office du tourisme du Québec suspendra complètement ses activités (et licenciera ses cinq employés) le 31 mai prochain. Une structure privée et plus légère doit éventuellement être créée. Ce petit bureau se chargera des relations avec les professionnels du voyage (grossistes, agences, transporteurs, journalistes, etc.) et des participations aux divers salons et expositions touristiques.

Le directeur des services touristiques canadiens, Bernard CouJet, trouve « surprenant et decevant » que les dirigeants de l'Office québécois n'aient pas suggéré aux voyageurs de s'adresser plutôt au comptoir d'information touristique de l'ambassade du Canada, Avenue de Montaigne, à trois stations de métro de là. D'autant, poursuit M. CoJuet, que les deux offices ont « toujours travaillé main dans la main depuis une dizaine d'années ».

« Nous avons été désignés par le Monde et le Figaro comme un des offices touristiques les plus performants de Paris, rappelle-t-il. Nous nous sommes toujours fait un devoir de promouvoir le tourisme au Québec. Je trouve un peu dommage que le Québec n'en profite pas. On aurait pu nous mentionner, ça aurait été un petit geste sympathique. Ils ne l'ont pas fait. Ils ont sûrement leurs raisons, que je ne connais pas. Ou alors c'est un peut-être un oubli... »

Les deux offices ont effectivement travaillé ces dernières années en très étroite collaboration, menant en commun de nombreuses opérations d'envergure. Ils étaient d'ailleurs liés par une espèce d'accord tacite en vertu duquel l'ambassade renvoyait systématiquement chez son partenaire québécois les demandes de renseignement portant précisément sur le Québec. « Cela représente environ 12 000 demandes, un cinquième de celles que nous recevons dans l'année, explique M. CouJet. Sans parler des personnes qui veulent aller au Canada sans trop savoir où exactement. À elles aussi nous parlons du Québec ».

Personne ne peut évidemment dire comment réagira chaque touriste devant la porte fermée de l'office québécois. Tout dépend du « degré de motivation de chacun », explique-t-on.

L'amour est éternel,
mais l'offre est temporaire.



BERLINE CIVIC EX

BERLINE CIVIC LX EN LOCATION
208 $* par mois pendant 48 mois
VERSEMENT INITIAL DE 845 $, PDSF DE 14 895 $†

❤ Deux coussins gonflables (SRS) ❤ boîte manuelle à 5 vitesses ❤ suspension à deux leviers triangulés aux 4 roues ❤ chaîne AM/FM stéréo à syntonisation électronique avec 4 haut-parleurs ❤ direction assistée ❤ freins assistés ❤ volant inclinable ❤ banquette arrière à dossier rabattable 60/40 ❤ télécommande du coffre ❤ moulures de protection latérales ❤ deux rétroviseurs à télécommande

BERLINE CIVIC EX EN LOCATION
269 $* par mois pendant 48 mois
VERSEMENT INITIAL DE 845 $, PDSF DE 18 895 $†

❤ En plus de toutes les caractéristiques de la berline Civic LX, la berline Civic EX comprend ❤ ensemble spécial : système de freins antiblocage et climatisation sans CFC ❤ boîte automatique ❤ barre stabilisatrice avant ❤ programmateur de vitesse ❤ vitres et serrures électriques ❤ compte-tours ❤ chaîne AM/FM stéréo avec lecteur de cassettes et 4 haut-parleurs ❤ deux rétroviseurs à télécommande électrique

OFFRES D'UNE DURÉE LIMITÉE

Des programmes de financement sans versement initial sont également offerts.

HONDA

CONÇUES ET CONSTRUITES SANS CONCESSION

*Location-bail offerte exclusivement par Honda Canada Finance Inc. Offres portant sur les berlines Civic LX (modèle EJ653T) et EX (modèle EJ668T) 1996 neuves. Versement mensuel de 208 $/269 $ pendant 48 mois pour un total de : 9 984 $/12 912 $. Un versement initial de 845 $/845 $ ou échange équivalent, la première mensualité ainsi qu'un dépôt de garantie de 250 $/325 $ sont exigibles. Transport et préparation (750 $) en sus. **Des programmes de financement sans versement initial sont également offerts.** Franchise de kilométrage de 96 000 km ; frais de 10 ¢ le kilomètre excédentaire. Sujet à l'acceptation du crédit. Taxes, assurance et immatriculation en sus. Option d'achat au terme de la location (consulter un concessionnaire à ce sujet). Le prix de location des concessionnaires peut être inférieur. †Transport et préparation (750 $) ainsi que taxes, assurance et immatriculation en sus. Le prix de vente des concessionnaires peut être inférieur. Veuillez vous renseigner chez un concessionnaire Honda.

Politique



PHOTO PC

Le lieutenant-colonel Kim Carter (à gauche), l'avocat de la défense Robert Vita et le conseiller Barb Melsaac s'entretiennent avant la reprise des audiences de la Commission sur les événements entourant la présence canadienne en Somalie.

Somalie : la commis n'a été invitée à détruire que des documents anodins

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne, OTTAWA

Les documents retrouvés dans les dossiers de Nancy Fournier ne contenaient aucun secret militaire ni information secrète au sujet de l'affaire somalienne, a soutenu hier Mme Fournier en contre-interrogatoire.

Bombardée de questions par l'avocat du colonel Geoff Haswell, Arthur Cogan, Mme Fournier a fini par admettre que les documents que le colonel Haswell lui avaient demandé de détruire étaient somme toute sans importance.

« Ils ne contenaient aucun ordre militaire ni aucune information délicate qui aurait éclairé le déroulement des événements en Somalie », a lancé Me Cogan hier après-midi. Mme Fournier, une commis aux Affaires publiques à la Défense nationale, a acquiescé.

« Il y avait des communiqués de presse qui avaient été envoyés par télécopieur depuis le théâtre des opérations en Somalie », a-t-elle ajouté.

Tout au long de son contre-interrogatoire, Me Cogan a tenté de minimiser les actions du colonel Haswell, accusé d'avoir détruit des documents relatifs au scandale somalien.

« Pourquoi faire tout un plat avec ça si on vous a dit de vous débarrasser de matériel concernant la Somalie, y compris des cartables qui étaient pour votre propre usage, pour consulation rapide et si on n'était pas en train de détruire de la documentation qui était destinée à la commission d'enquête sur la Somalie parce que les originaux étaient classés ailleurs ? », a demandé Me Cogan.

« Oui, les originaux étaient classés ailleurs », a répondu Nancy Fournier.

Mme Fournier a précisé que les cartables sur la Somalie contenaient toutefois les seules copies des RTQs de 1993 (Responses to Queries, c'est-à-dire les réponses suggérées aux questions des journalistes). Selon elle, le colonel Haswell ne lui a jamais explicitement demandé de détruire ces documents d'information de 1993.

Au début de 1994, le commandant Doug Caie lui avait aussi demandé de détruire les documents d'information sur la Somalie, mais il s'agissait plutôt d'une « suggestion générale », a-t-elle témoigné.

Dans une ambiance survoltée, Me Cogan a aussi tenté d'attirer l'attention sur des passages contradictoires du témoignage de Mme Fournier à la police militaire. Sur vidéo, Mme Fournier n'a jamais indiqué que le colonel Haswell lui avait demandé de détruire les cinq cartables portant sur l'affaire somalienne, a-t-il fait valoir, hier. Or, le rapport sommaire de la police militaire indique que le colonel Haswell avait ordonné de détruire précisément ces cinq cartables.

Nous voyons l'avenir



Tout a changé, plus rien n'est pareil.
Tout le monde s'entend là-dessus.
Les infirmières, quant à elles, n'ont pas changé : elles sont toujours au cœur du sytème de santé. Nouvelles technologies, nouveaux besoins, elles deviennent celles par qui le changement s'opère et elles continuent à faire ce qu'elles font le mieux : mettre leur expertise à votre service.

Faites confiance aux infirmières pour soigner votre avenir

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

CHEZ CENTRE DE MÉCANIQUE ET PNEUS PAPINEAU

C'EST TOUJOURS LA JOURNÉE DE LA FEMME

• FREINS moins 20% pièces et main-d'œuvre
• SILENCIEUX moins 20% sur le système complet
• ALIGNEMENT moins 50% à l'achat de 4 pneus
• AMORTISSEURS moins 20% installation comprise
• CLIMATISATION mise au point 39,95$*

TOYO 800 PLUS 4 SAISONS garantie 6 ans/km illimité à partir de P155 / 80R13 67$
PIRELLI P300 4 SAISONS cote de rendement 115 000 km à partir de P155 / 80R13 52$
HANKOOK 845 PREMIUM 4 SAISONS garantie écrite 130 000 km à partir de P155 / 80R13 56$

Nous allons chercher et livrer votre véhicule*/Appeler pour rendez-vous
Escompte spécial pour les membres de «CAA QUEBEC»™
4400, PAPINEAU 524-1151 CAFE GRATUIT
(Entreposage de pneus disponible)
lun. au ven. 7 h 45 à 17 h 30
samedi 7 h 45 à 15 h 00
* Certaines restrictions s'appliquent

À vos affaires

AVEC MICHEL GIRARD

CE SOIR 21 h 30
OU JEUDI 19 h 30 OU DIMANCHE 14 h 30

Vous êtes à la veille de la retraite
Sachez en profiter au maximum...

Fonds — La Presse — CKAC 730 — Banque Laurentienne

Radio Québec OUVREZ, VOUS VERREZ.



DU 6 MAI AU 16 JUIN, PARTEZ AVEC AIR CANADA ET VOUS POURRIEZ

GAGNER VOTRE AVION POUR ATLANTA

AVEC LE CONCOURS **ON Y VA CANADA**[MC] D'AIR CANADA!

Participez au concours **On y va Canada** d'Air Canada et courez la chance d'être la personne gagnante au Québec d'un voyage exceptionnel à Atlanta. Le 23 juillet, un biréacteur CL65[1] d'Air Canada sera mis spécialement à votre disposition pour vous emmener faire la fête, en compagnie de trente-neuf parents et amis, toute une journée à Atlanta. Dès le décollage, vous serez traités comme des rois et aurez du plaisir comme jamais. Pour être admissible, il vous suffit de voyager à bord d'un vol régulier d'Air Canada ou de nos transporteurs Liaison[MD] du 6 mai au 16 juin 1996 et de remplir le bulletin de participation ci-dessous. Et préparez-vous à vivre la plus grande fête de votre vie!

RÉSERVEZ MAINTENANT!

AIR CANADA

COMMANDITAIRE DE LA TÉLÉDIFFUSION DES JEUX OLYMPIQUES D'ATLANTA À LA SRC

Le concours s'adresse aux personnes résidant au Canada et qui sont âgées de 18 ans et plus. Des prix seront attribués dans cinq (5) autres régions au Canada. Valeur approximative de chaque prix: 45 000$. Certaines conditions s'appliquent. Les gagnants devront répondre correctement et sans aide à une question réglementaire d'arithmétique. Aucun achat requis. Les chances de gagner dépendent du nombre de bulletins reçus par région. Les bulletins de participation et le règlement sont offerts sur demande en écrivant à l'adresse suivante: Concours **On y va Canada** d'Air Canada, C.P. 398, Succursale N.D.G., Montréal (Québec) H4A 3P7. Veuillez inclure une enveloppe-réponse affranchie.

LE CONCOURS **ON Y VA CANADA**[MC] D'AIR CANADA.

Remplissez lisiblement votre bulletin de participation et faites-le parvenir à: Concours **On y va Canada** d'Air Canada, C.P. 277, Succursale N.D.G., Montréal (Québec) H4A 3P6†. **Une fois remplis, les bulletins de participation peuvent également être déposés dans les boîtes de tirage prévues à cet effet, dans les endroits désignés Air Canada dans les aéroports. Pour être admissibles, les bulletins de participation doivent parvenir à Air Canada avant minuit le 17 juin 1996.**

BULLETIN DE PARTICIPATION

Province de résidence (✔)

Provinces de l'Atlantique ☐ Québec ☐ Ontario ☐ Manitoba/Saskatchewan ☐ Alberta ☐ C.-B./T.N.-O./Yukon ☐

NOM _____ **ADRESSE** _____

VILLE _____ **PROVINCE** _____ **CODE POSTAL** _____

TÉL.: DOMICILE (____) _____ **BUREAU (____)** _____ **N° DE VOL°** _____ **DATE DU VOL** _____

J'atteste être citoyen(ne) canadien(ne), être âgé(e) de 18 ans et plus, et avoir voyagé à bord du vol indiqué ci-dessus.

SIGNATURE _____

† Adresse de poste pour les personnes résidant au Québec seulement. Les personnes résidant au Canada, à l'exclusion du Québec, doivent faire parvenir leur bulletin de participation à: Concours **On y va Canada** d'Air Canada, C.P. 1157, Succursale B, Mississauga (Ontario) L4Y 3W4.
Les inscriptions seront vérifiées. Tous les fac-similés des bulletins de participation originaux ou déjà remplis seront refusés. °Air Canada ou tous transporteurs Liaison Air Canada[MD].

AIR CANADA *airAlliance*

[1] Le CL65 est fabriqué par Bombardier Inc., Canadair.

Santé

Usine secrète de « dénicotinisation » du tabac

Philip Morris l'a fait fonctionner pendant trois ans, en utilisant de l'ammoniaque

Agence France-Presse
JACKSON, Mississippi

Philip Morris a fait fonctionner secrètement pendant trois ans une usine de « dénicotinisation » de cigarettes en utilisant l'ammoniaque, a indiqué hier le procureur du Mississippi, Mike Mooree en citant la récente déposition d'un ancien employé du premier groupe américain de tabac.

Phillip Morris avait même déposé un brevet pour ce procédé permettant « d'éliminer les effets de la nicotine » sur le corps du fumeur.

Dans une déposition faite la semaine dernière, Jerome Rivers, un ancien salarié de Phillip Morris, a ainsi révélé que le groupe a essayé de produire une cigarette éliminant les effets d'accoutumance de la nicotine et sa contribution aux maladies cardio-vasculaires.

« Ce témoignagne apporte des preuves supplémentaires que Philip Morris était conscient des dangers de la nicotine et avait la capacité de fabriquer des cigarettes moins dangereuses et ayant des effets d'accoutumance moindres », a affirmé dans un communiqué Mike Moore, le procureur du Mississipi. Cet État intente une action en justice contre les fabricants de tabac pour tenter de recouvrer les coûts médicaux payés par ses contribuables pour soigner les personnes atteintes de maladies liées à la consommation de tabac et de cigarettes.

Non seulement M. Moore accuse Phillip Morris « d'avoir failli à ses responsabilités mais également d'avoir tenté de cacher cette information ».

Utilisant le procédé basé sur l'utilisation de l'ammoniaque pour produire des cigarettes dénicotinisées en prenant modèle sur les méthodes pour produire du café sans caféine, Philip Morris a produit et testé brièvement sur le marché « NEXT », une cigarette sans nicotine, a affirmé M. Rivers selon le texte de la déposition cité par M. Moore.

Mais M. Rivers a également indiqué que la nicotine ainsi extraite était « ajoutée » aux racines des plants de tabac afin de produire du tabac avec une teneur plus forte en nicotine pour l'utiliser dans la fabrication de cigarettes.



Cesser de *surfer* ? Jamais...!

Chris Adamson a perdu une jambe à motocyclette il y a dix ans, ce qui ne l'empêche pas de pratiquer ce qui est devenu son sport favori, le surfing. Histoire de se détendre en saison creuse puisque l'hiver, Adamson défend les couleurs de son pays, la Nouvelle-Zélande, en ski alpin aux Jeux olympiques pour handicapés.

La seule marque
que vous retrouverez
sur cette auto.

SATURN

12 998 $†
(Transport 430 $ en sus)



La nouvelle Saturn SL 1996, 219 $/mois,* location de 36 mois.



Panneau de polymère

Si vous faites le tour de cette auto, vous ne verrez aucune éraflure mineure, pas la moindre petite bosse, pas l'ombre d'une parcelle de corrosion mais, par contre, vous découvrirez une marque importante, la marque Saturn, bien en vue tout près de la portière côté conducteur.

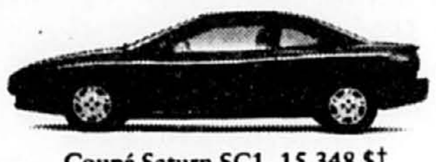
En plus de vous mettre à l'abri des chocs, grâce à ses panneaux de polymère, cette marque vous offre en équipement standard des sacs gonflables, des sièges rabattables et des poutrelles d'impact. Voilà comment Saturn fait sa marque année après année.

*Ces mensualités, basées sur une Saturn SL 1996 et calculées sur un bail de 36 mois, comprennent le transport (430 $). Par contre, l'immatriculation, l'assurance et les taxes ne sont pas incluses. À la signature du contrat, un versement initial de 1 205 $ (plus taxes) ainsi qu'un dépôt de garantie remboursable de 300 $ vous seront demandés. Pendant la durée du bail, le kilométrage qui vous est alloué est de 72 000 km. Mais chaque kilomètre excédentaire ne vous coûtera que 5 ¢.



Familiale Saturn SW1, 14 898 $†
Transport 430 $ en sus.

En résumé, le coût net capitalisé est de 12 573 $. À l'expiration du bail - si vous souhaitez garder la voiture - sachez que son prix d'achat sera de 7 788 $. Voyez votre détaillant Saturn pour un plan de location qui tienne compte du versement inital et des mensualités convenant à votre budget. †PDSF. Les détaillants peuvent fixer un prix moindre.



Coupé Saturn SC1, 15 348 $†
Transport 430 $ en sus.

SATURN.

Pour faire tout autrement

BOURASSA SATURN SAAB ISUZU
1615, boul. St-Martin Est
Laval
385-9191

DÉCARIE SATURN SAAB ISUZU
5400, boul. Décarie
Montréal
483-5555

GRAVEL SATURN SAAB ISUZU
1, Place Ville-Marie
(Angle Cathcart et McGill)
Montréal
861-2000

GRENIER SATURN SAAB ISUZU
705, boul. Des Seigneurs
Terrebonne
964-1374

MONDIAL SATURN SAAB ISUZU
9415, Papineau
Montréal
385-7222

SATURN ISUZU DE LAPRAIRIE
1055, boul. Tashereau
La Prairie
659-8994

SATURN SAAB ISUZU DE BLAINVILLE
249, boul. Seigneurie Ouest
Blainville
437-6317

WEST-ISLAND SATURN SAAB ISUZU
10 333, Boul. Gouin Ouest
Roxboro
684-3161

De plus en plus de vieux aux É.-U.

PIERRE GLACHANT
Agence France-Presse, WASHINGTON

La population américaine vieillit et le phénomène devrait s'amplifier dans les prochaines années, annonçant de dramatiques remises en question dans les systèmes de retraite.

Les industriels et spécialistes du marketing s'adaptent d'ores et déjà à cette tendance en prêtant une attention beaucoup plus grande aux besoins des personnes âgées.

D'ici 2030, le nombre des personnes de plus de 65 ans devrait plus que doubler pour s'établir à 70 millions de personnes, contre 33 millions en 1994, selon des statistiques officielles.

La tranche de la population des plus de 85 ars est celle qui actuellement augmente le plus, avec 3,3 millions de personnes en 1990 contre 5,7 millions en 2010 et 15 millions en 2050. Entre 1990 et 1994, cette tranche d'âge a augmenté de 17 %, alors que l'ensemble de la population ne croissait que de 5 %.

Ce vieillissement des Américains va s'accentuer avec le franchissement du cap de la cinquantaine par les nombreux « baby boomers » nés au lendemain de la guerre.

Un salon spécialisé dans les besoins des personnes âgées, « Aging Expo », qui se tenait il y a quelques jours à Washington, fournissait un aperçu éclairant sur l'intérêt croissant que les industriels portent aux retraités, avec de nombreux nouveaux services dans les domaines de la santé, des loisirs ou des produits alimentaires.

Les personnes âgées peuvent disposer de confortables ressources financières et représenter pour les collectivités une appréciable source de revenus.Rien que pour l'année 1995, les personnes âgées de 55 ans et plus ont effectué en Arizona des dépenses pour un montant de 13,6 milliards de dollars.

Une étude réalisée par le Bureau des statistiques sur la population (Population Reference Bureau), organisme privé, indiquait récemment que l'installation d'un nouveau foyer de retraités dans une région représentait l'apport d'environ 71 600 dollars par an à l'économie locale, aussi bien directement par la consommation et la création de services qu'indirectement par la création d'emplois.

C'est la raison pour laquelle plusieurs États au climat tempéré, Caroline du Nord et du Sud, Mississippi, ont pris des initiatives fiscales ces dernières années pour attirer les personnes âgées, menaçant la prépondérance des États favoris des retraités américains comme la Floride, la Californie ou l'Arizona.

La criminalité est à la baisse aux États-Unis, mais pas chez les jeunes

Agence France-Presse
WASHINGTON

Pour la quatrième année consécutive, la criminalité a sensiblement diminué en 1995 aux États-Unis, mais les experts restent prudents, soulignant notamment la hausse constante de la délinquance juvénile.

Selon des chiffres rendus publics dimanche par le FBI (sûreté fédérale), les meurtres ont ainsi diminué de 8 %, les viols de 6 %, les agressions de 3 % et les vols qualifiés de 7 %. Prise dans son ensemble, la criminalité violente a diminué de 4 %, selon le FBI.

Les progrès les plus nets sont enregistrés dans les villes de plus d'un million d'habitants, où la criminalité a diminué de 8 %, avec une baisse de 12 % des meurtres et des vols qualifiés, de 4 % pour les viols, et de 4 % pour les agressions. À New York par exemple, la criminalité a dans son ensemble diminué de 14,5 %, avec une baisse de 24,5 % des meurtres, passés de 1551 en 1994 à 1170 en 1995. En chiffres absolus, la ville reste cependant la plus dangereuse avec 453 221 actes de délinquance, dont 2553 viols, soit quelque trois meurtres et sept viols par jour.

Dans les villes de plus de 100 000 habitants, les plus dangereuses restent la Nouvelle-Orléans (363 meurtres, soit un taux de 73 pour 100 000), Washington (352, 62 pour 100 000), Richmond (120, 58 pour100 000), Saint Louis (204, 52/100 000), Oklahoma City (en raison de l'attentat qui y a fait 168 morts le 19 avril 1995) et Détroit (475, 46/100 000.

Atlanta, qui s'apprête à accueillir les Jeux olympiques, est la huitième ville la plus dangereuse, avec 184 meurtres, soit un taux de 45 pour 100 000, en baisse de 3 % par rapport à 1994.

La baisse de la criminalité a été soulignée tant par le président Clinton que par le ministre de la Justice. « En raison de nos décisions sévères et appropriées de mettre plus de policiers dans les rues, et de débarrasser ces rues des enfants, des armes et de la drogue, nous commençons à renverser la tendance en matière de criminalité violente », s'est réjoui Bill Clinton.

« Nous continuerons à multiplier les rondes policières, à débarrasser les rues des armes et à emprisonner les criminels », a déclaré le ministre de la Justice (Attorney General) Janet Reno.

De nombreuses villes ont imposé ces dernières années un couvre-feu aux adolescents.

Plusieurs experts soulignent cependant que ces chiffres doivent être accueillis avec prudence.

« Ils sont encourageants, mais il n'y a aucune raison de les fêter », a ainsi déclaré le professeur James Alan Fox, de l'Université du Nord-Est, soulignant que si les meurtres perpétrés par des adultes entre 1990 et 1994 avaient diminué de 18 %, ceux imputés à des 14-17 ans avait augmenté de 22 %, une tendance qui ne peut que s'aggraver, cette population devant augmenter de 17 % dans les dix prochaines années.

Naufrage au large du Sierra-Leone : 85 morts

Agence France-Presse
FREETOWN

Quatre-vingt-cinq personnes ont péri noyées et 50 autres ont été blessées dans le naufrage d'un bateau au large des côtes sierra-léonaises, selon un nouveau bilan de sources hospitalières publié hier soir.

L'un des rescapés du naufrage, un tailleur âgé de 19 ans, a déclaré à l'AFP que le bateau transportait quelque 150 passagers ainsi que des barils d'essence et de diesel. Le navire a quitté la capitale sierra-léonaise à 18 h à destination de la Guinée. À la hauteur de Port Loko (80 km au nord de Freetown), il a heurté un rocher et coulé.

Les corps des victimes devaient être transportés dans la soirée à Freetown, où des centaines de personnes en pleurs sont venues prendre des nouvelles de parents ou de proches, passagers du navire.

Le président sierra-léonais, Ahmed Tejan Kabbah, s'est rendu sur les lieux du drame.



PHOTO REUTER

La pollution ronge la Chine

Un vieil homme observe des ouvriers qui nettoient un lac du centre de Pékin, y retirant sacs de plastique et autres déchets divers. La pollution est un des gros problèmes de la Chine, arrivant de pair avec le développement économique. Les autorités chinoises ont même menacé de fermer les entreprises d'État qui ne prennent pas leurs responsabilités en matière de propreté environnementale.

Mort des forêts : les métaux jouent un rôle

PC-Reuter
LONDRES

Selon certains chercheurs américains, les métaux toxiques feraient cause commune avec les pluies acides pour ravager les forêts.

Les scientifiques soupçonnaient depuis longtemps déjà que les pluies acides n'étaient pas seules responsables de la mort des forêts. Ils estimaient que d'autres matières polluantes contribuaient à ce phénomène des temps modernes, mais ils n'avaient trouvé aucun moyen de le démontrer.

James Gawel, de l'Institut de technologie du Massachusetts, ainsi que plusieurs collègues ont décidé d'étudier la phytochélatine, des composés chimiques simples qui s'agglomèrent autour des métaux dans les cellules des arbres. Or, ils ont découvert un taux plus élevé de phytochélatine dans les arbres en perdition que dans les arbres sains.

« Les concentrations de phytochélatine dans l'épinette rouge, une essence en plein déclin, sont plus élevées que dans le sapin baumier, une essence qui n'est pas menacée », écrivent les chercheurs dans un rapport publié par le magazine Science.

« Les concentrations croissent également avec l'altitude où le déclin des forêts est le plus marqué et elles augmentent dans les régions où les ravages sont les plus visibles. »

Les chercheurs du MIT ont étudié des arbres d'un peu partout dans le nord-est des États-Unis et espèrent étendre leurs recherches dans d'autres régions avant peu.

« La mesure des taux de phytochélatine dans d'autres régions forestières du monde pourrait nous permettre de déterminer le rôle exact des métaux lourds dans le déclin des forêts. Nous saurions ainsi s'il s'agit d'un phénomène général ou s'il se limite au nord-est des États-Unis », d'expliquer les chercheurs.

M. Gawel estime que le cadmium, le cuivre, le plomb et le zinc — des polluants reconnus et répandus — pourraient susciter une réaction de la phytochélatine qui s'engagerait dans un processus en vue de désintoxiquer les arbres mais qui s'avérerait néfaste. Quant aux pluies acides, elles proviennent des oxydes sulfureux qui sont transportés par les vents et retombent au sol avec les pluies, polluant les cours d'eau et les forêts.



RECHERCHE
tout genre de pièces signées
R. LALIQUE
Paiement instantané offert par collectionneur pour tous articles créés par R. Lalique avant 1945, y compris : bouteilles de parfum, vases, lampes, mascottes de voiture, bijoux, horloges, presse-papiers, statues, bols, etc.
Appeler le 289-9761 du lun. au ven., de 9 h à 16 h 30

Votre passeport pour le confort



Sandale Sunbeat de Clark

Évaluation de la marche gratuite pendant tout le mois de mai

Gens du 3e âge demandez votre escompte de 10 % sur nos prix réguliers

Assortiment de sandales et chaussures de confort pour toute la famille

Venez voir notre vaste sélection de sandales pour un été tout en confort

5050, St-Laurent Montréal 276-3691
5135, 10e Avenue Montréal 525-3757
Laval 667-5310

À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS

Médicus M2370046

ACCUTRON
BULOVA



De la collection *Mediterrranean*. Bracelet articulé deux tons, cadran en émail blanc.
Pour hommes 825 $
Pour femmes 750 $

Fabriquée à la main en Suisse.
Garantie limitée de 25 ans.
Étanche jusqu'à 100 mètres.
Accutron de Bulova, une montre aussi précieuse que votre temps.

OR ROY depuis 1919

J. Omer Roy & Fils Ltée
JOAILLIERS — HORLOGERS
1658, av. du Mont-Royal Est, Montréal
(514) 527-2951

COMMUNIQUÉ SINGER

Pour satisfaire à la formidable demande, des quantités additionnelles de MACHINES D'ÉCOLES ULTRA RÉSISTANTES MODÈLE 9410 sont MAINTENANT DISPONIBLES.

Les écoles EXIGENT CE QU'IL Y A DE MIEUX ! Ces machines peuvent COUDRE TOUS LES TISSUS ! CANEVAS, DENIN, TISSUS D'AMEUBLEMENT, NYLON, TRICOT, TISSUS EXTENSIBLE, VINYLE, et même le CUIR ! Réglez le cadran et comme par magie, cousez les points suivants : droit, zigzag, boutonnières de tous formats, invisible, monogramme et même surjet. Toutes les machines incluant la SINGER modèle 9410 portent la garantie limitée SINGER de 25 ans.

N'achetez pas de machine à coudre avant de l'avoir vue. Sa performance vous impressionnera.

TOUT CECI POUR
399$*
Nous avons appris à coudre au monde entier
* Les concessionnaires peuvent vendre à prix moindre

MONTRÉAL
Place Versailles
7275, rue Sherbrooke Est
Tél. : 354-5654

MONTRÉAL
Centre commercial Boulevard
boul. Pie-IX, coin Jean-Talon
Tél. : 729-1809

LONGUEUIL
Place Longueuil
825, rue St-Laurent O.
Tél. : 677-8943

CHOMEDEY - LAVAL
Centre commercial St-Martin
965, boul. Curé-Labelle
Tél. : 681-0476

DORVAL
Les Jardins Dorval
468, av. Dorval
Tél. : 633-0826

POINTE-AUX-TREMBLES
Carrefour de la Pointe
12675, rue Sherbrooke Est
Tél. : 642-2054

LA PRAIRIE
775, boul. Taschereau
Tél. : 659-2272

VALLEYFIELD
18, rue du Marché
Tél. : 373-4933

TERREBONNE
744, boul. des Seigneurs
(voisin de Sears)
Tél. : 961-3177

CHAMBLY
16, Place Chambly
658-4071

ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
68, rue Grégoire
Tél. : 348-3712

ST-JÉRÔME
Carrefour du Nord
900, boul. Grignon
Tél. : 438-3351

GRANBY
77, rue Robinson Sud
Tél. : 375-1821

COWANSVILLE
529, rue Sud
Tél. : 263-5607

DRUMMONDVILLE
Les Galeries Drummond
355, boul. St-Joseph
Tél. : 472-2703

SHERBROOKE
64, 7e Avenue Nord
Tél. : 569-3268

M2371105

Monde

L'horticulture néo-zélandaise menacée par la mouche à fruit

Agence France-Presse
WELLINGTON

Une crise de l'horticulture néo-zélandaise provoquée par la découverte de mouches à fruit méditerranéennes (drosophile) s'est aggravée, hier, avec la décision de l'Australie d'interdire l'importation des fruits de Nouvelle-Zélande.

Les mesures australiennes sont susceptibles d'être suivies par deux marchés essentiels pour la Nouvelle-Zélande, le Japon et les États-Unis.

Le ministère néo-zélandais de l'Agriculture a rapporté que son homologue australien avait déclaré que « l'épidémie » avait éclaté à Mount Roskill, dans la banlieue d'Auckland, après la découverte lundi de 13 mouches à fruit, 14 dimanche et deux la semaine dernière.

La conseillère nationale du ministère pour la lutte contre les parasites, Mme Ruth Frampton, a déclaré que tous les insectes avaient été découverts dans un rayon de 200 m autour du premier foyer, ce qui laissait supposer qu'ils appartiennent à la première génération.

L'embargo australien qui frappe les produits cultivés dans un rayon de 80 km autour du foyer initial concerne notamment les tomates, les poivrons et les courgettes, mais aussi toutes les récoltes exportées via Auckland et susceptibles d'être contaminées par la mouche à fruit.

Certains conteneurs amenant des fruits au port d'Auckland ne sont pas tous considérés comme hermétiques aux insectes, ce qui fait craindre aux producteurs des fumigations de leurs fruits et légumes.

Le problème du transport des fruits dans la zone de 80 km survient au moment ou commence la campagne d'exportation des kiwis et des agrumes. Les producteurs d'agrumes espéraient cette saison doubler leurs exportation de mandarines vers le Japon.

La mouche à fruit méditerranéenne, terreur des vergers, avait disparu de Nouvelle-Zélande depuis 1907.

Le ministre de l'Agriculture, Lockwood Smith, a annoncé qu'il rencontrerait le ministre des Douanes, Murray McCully, pour discuter des contrôles aux frontières et étudier l'impact du nombre croissant de voyageurs et d'aéroports recevant des vols internationaux.

Allègement de l'embargo sur les exportations de boeuf anglais ?

Associated Press
OTRANTO, Italie

Le commissaire à l'Agriculture Franz Fishler a annoncé hier qu'il proposera à la Commission européenne, demain, un allègement de l'embargo sur les exportations de viande bovine britannique, en vigueur depuis le 27 mars face aux risques liés à la maladie de la vache folle.

M. Fischler propose d'autoriser à nouveau les exportations de graisse de boeuf et gélatine à base de boeuf, tout en enjoignant Londres, en retour, à renforcer les mesures de lutte contre la maladie.

« Le gouvernement et l'industrie britannique du boeuf doivent faire leur travail », a-t-il déclaré, en marge d'une réunion des ministres de l'Agriculture des Quinze, en Italie.

Son projet sera étudié par les 20 membres de la Commission de Bruxelles ; il devra aussi être soumis à l'avis du comité d'experts vétérinaires des Quinze. Selon M. Fischler, le comité se réunirait à Bruxelles cette semaine.

En avril, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait estimé que la graisse et la gélatine de boeuf — servant dans des produits de beauté mais aussi dans certains confiseries et médicaments — ne présentaient pas de risques pour la santé, tant qu'elles étaient élaborées selon les normes.



